

République de Madagascar: Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation à des critères de réalisation, demande de modification de critères de réalisation, et demande d'augmentation de l'accès: rapport des services du FMI; suppléments et déclaration des services du FMI; communiqué de presse sur les délibérations du conseil d'administration; et déclaration de l'administrateur pour la République de Madagascar

République de Madagascar : Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation à des critères de réalisation, demande de modification de critères de réalisation et demande d'augmentation du niveau d'accès — Rapport des services du FMI; Déclaration des services du FMI; Communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; Déclaration de l'Administrateur du FMI pour la République de Madagascar

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation à des critères de réalisation, demande de modification de critères de réalisation et demande d'augmentation du niveau d'accès, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Rapport des services du FMI relatif à la Quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation à des critères de réalisation, demande de modification de critères de réalisation et demande d'augmentation du niveau d'accès établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 12 avril 2008 avec les autorités malgaches sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 17 juin 2008. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Déclaration des services du FMI datée du 1^{er} juillet 2008 faisant le point de l'évolution récente de la situation.
- Communiqué de presse résumant les points de vue du Conseil d'administration tel qu'exprimés lors de l'examen du rapport des services du FMI le 2 juillet 2008, qui concluait la revue.
- Déclaration de l'Administrateur du FMI pour la République de Madagascar.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités malgaches au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités malgaches*
Protocole d'accord technique*

*Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations, qui peuvent être envoyées par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

**Quatrième revue de l'accord triennal
au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance,
demande de dérogation à des critères de réalisation, demande de modification de
critères de réalisation et demande d'augmentation du niveau d'accès**

Préparé par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Mark Plant

17 juin 2008

- Les entretiens relatifs à la quatrième revue de l'accord triennal en faveur de Madagascar au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont tenus à Antananarivo du 26 mars au 6 avril 2008, ainsi qu'à Washington les 11 et 12 avril 2008. Les missions étaient composées de MM. Tsibouris (chef de mission), Ellyne, Eyraud, Josz (tous du Département Afrique) et Hallaert (Département de l'élaboration et de l'examen des politiques) et ont bénéficié de l'assistance de M. van den Boogaerde, Représentant résident du FMI. M. Nyambal (Bureau de l'Administrateur) a participé aux discussions.
- La Lettre d'intention, le Mémoire de politique économique et financière (MPEF) et le Protocole d'accord technique (PAT) figurent à l'Appendice I.
- Une mise à jour de l'analyse de la viabilité de la dette est fournie séparément en guise de supplément.
- Les relations avec le FMI, les relations avec le groupe de la Banque mondiale et les questions d'ordre statistique sont présentées dans une annexe d'information.

Table des matières	Page
Résumé analytique.....	3
I. Introduction.....	4
II. Évolution économique récente.....	4
III. Résultats du programme jusqu’à fin mai 2008.....	8
IV. Politiques économiques et financières.....	9
A. Perspectives macroéconomiques.....	9
B. Politique et réformes budgétaires.....	9
C. Politiques monétaire, de change et du secteur financier.....	11
D. Secteur extérieur.....	12
E. Politiques structurelles.....	13
V. Suivi du programme et objectifs.....	13
VI. Risques.....	13
VII. Évaluation par les services du FMI.....	13
 Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2006–10.....	16
2. Comptes nationaux et solde épargne-investissement, 2006–10.....	17
3a. Opérations globales du Trésor, 2006–10 (en milliards d’ariary).....	18
3b. Opérations globales du Trésor, 2006–10 (en pourcentage du PIB).....	19
4. Opérations globales du Trésor, flux trimestriels, 2008.....	20
5. Balance des paiements, 2006–12.....	21
6. Situation monétaire, 2006–10.....	22
7. Bilan de la banque centrale, 2006–10.....	23
8. Indicateurs de solidité bancaire, 2002–07.....	24
9. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2007–16.....	25
10. Échéances provisoires du programme appuyé par la FRPC, 2008-09.....	26
11. Objectifs du Millénaire pour le développement.....	27
 Encadrés	
1. Le riz à Madagascar.....	5
2. Mesures visant à atténuer les effets des hausses de prix alimentaires et énergétiques sur la population.....	10
 Appendice	
Lettre d’intention.....	28
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière pour 2008.....	31
Pièce jointe II. Protocole d’accord technique pour le suivi des critères de réalisation et des indicateurs du programme appuyé par l’accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).....	46

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont satisfaisants de façon générale.

Les autorités ont continué à mettre en œuvre des politiques budgétaire et monétaire saines qui ont permis d'obtenir de bons résultats macroéconomiques. Elles ont respecté l'ensemble des critères de réalisation quantitatifs à la fin janvier 2008, mais deux critères de réalisation structurels n'ont pas été observés (l'application de la mesure concernant le renforcement du contrôle de la sortie des ports a accusé un léger retard et le dépôt d'une loi de promotion des exportations attend la conclusion d'un vaste processus consultatif).

Communication de données inexactes. Les ventes de devises de la banque centrale aux importateurs de denrées de première nécessité à un taux légèrement réduit ont provoqué une pratique de taux de change multiples et une restriction de change allant à l'encontre des critères de réalisation continus de l'accord relatif aux deuxième et troisième revues. Les autorités ont mis fin à cette pratique dès qu'elles en ont eu connaissance. Elles ont demandé des dérogations pour inobservation des critères de réalisation concernés.

Défis économiques. L'économie s'ajuste actuellement aux chocs simultanés dus à la hausse des prix mondiaux de l'énergie et de l'alimentation, aux cyclones qui ont frappé Madagascar et au ralentissement mondial. La couverture des réserves internationales devrait se dégrader sensiblement et pousser les autorités à demander une augmentation du niveau d'accès de 15 % de la quote-part, demande appuyée par les services du FMI. Le programme se concentre sur les domaines suivants :

- Le programme budgétaire de 2008 a été révisé pour inclure de nouvelles mesures budgétaires destinées à limiter les effets des chocs alimentaires et énergétiques sur les plus démunis.
- La perception de l'impôt est en amélioration, mais les autorités doivent renforcer l'application des mesures administratives fiscales et douanières.
- La gestion des dépenses publiques reste une grande faiblesse et les autorités doivent entreprendre une vaste réforme, y compris sur le plan du contrôle financier.
- La politique monétaire doit garder pour objectif le maintien d'une inflation à un seul chiffre tout en évitant une volatilité excessive du taux de change.
- Il est urgent d'élaborer pour le secteur de l'électricité une stratégie à long terme destinée à rendre la JIRAMA financièrement viable et à accélérer le développement du secteur grâce à des partenariats entre les secteurs public et le privé.

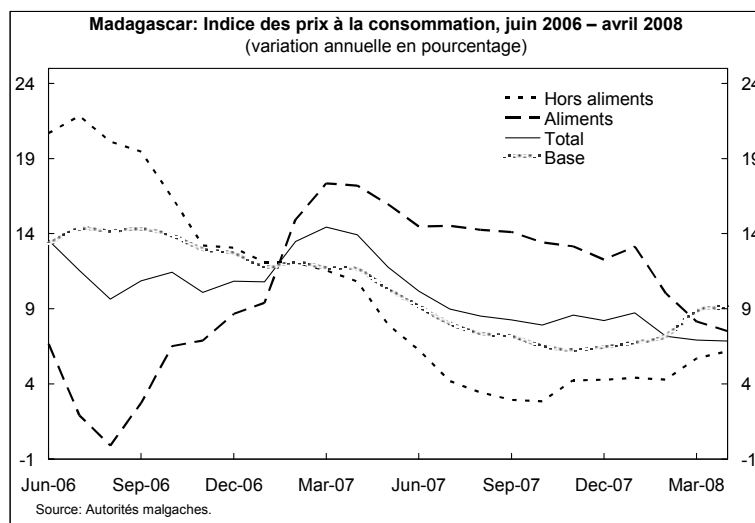
I. INTRODUCTION

1. **Le Conseil d'administration a conclu la deuxième et la troisième revues du programme relatif à la FRPC le 30 janvier 2008.** Les administrateurs avaient souligné le besoin de renforcer la mobilisation des recettes, d'accélérer le développement du secteur financier et de réformer le secteur de l'énergie.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

2. **Madagascar a été frappé au premier trimestre 2008 par deux cyclones qui ont touché environ 240 000 personnes et endommagé les infrastructures et les cultures.** Les besoins en aide humanitaire s'élèvent à 36 millions de dollars et les donateurs ont annoncé une contribution de 15 millions de dollars d'aide d'urgence à ce jour. Les coûts de reconstruction publique sont estimés à 109 millions de dollars.

3. **La croissance économique s'est montrée solide et l'inflation a diminué** (tableaux 1 et 2 et graphique). La construction de deux grands projets miniers a stimulé la croissance. L'inflation globale a diminué en raison d'un ralentissement de l'évolution des prix alimentaires à ce jour (notamment les prix du riz, voir encadré 1) qui a plus que compensé la hausse de l'inflation des produits non alimentaires.



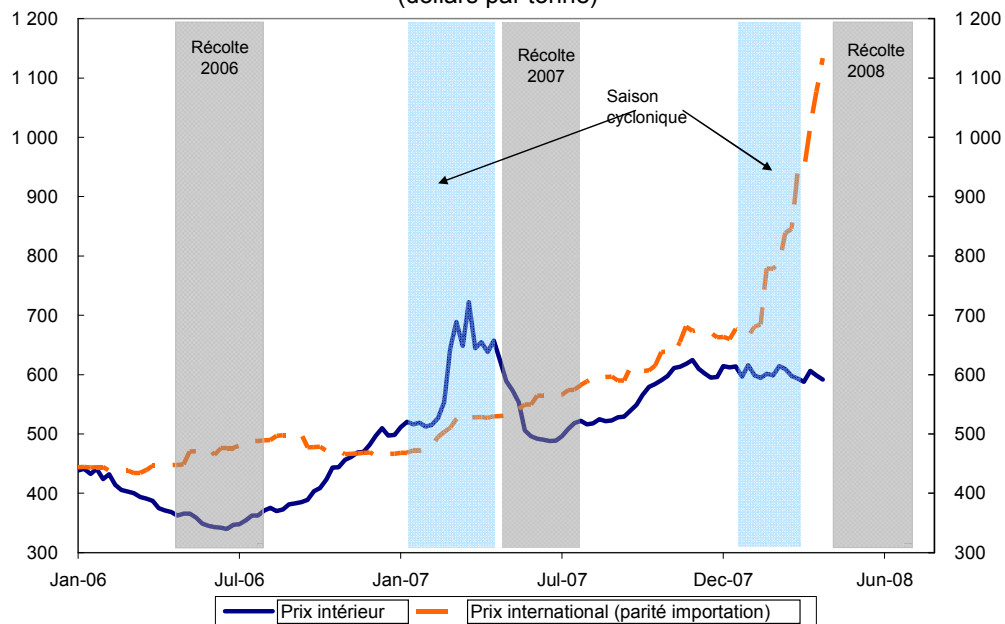
4. **L'exécution du budget est généralement conforme aux orientations tracées.** En 2007 et au premier trimestre 2008, les recettes fiscales ont nettement dépassé les objectifs (tableaux 3a, 3b et 4) en raison des sommes conséquentes reçues d'une grande société minière au titre de l'impôt foncier et de la TVA (remboursable), et des recettes douanières importantes. Par ailleurs, les dépenses plus faibles que prévu ont entraîné un financement intérieur net bien inférieur au plafond fixé dans le programme. Le Conseil de gouvernement avait accordé, au cas par cas, quelques exonérations de droits de douane pour la construction d'hôtels de luxe dans la perspective du Sommet de l'Union africaine de 2009, avant de finalement suspendre cette mesure.

Encadré 1. Le riz à Madagascar

Le riz est l'aliment de base à Madagascar, représentant environ 15 % du panier de la ménagère et 55 à 70 % de l'apport calorique journalier des habitants. Si Madagascar est le deuxième plus grand producteur de riz en Afrique, le pays n'est pas encore autosuffisant et environ 10 % de la consommation est importée ; les exportations de riz sont négligeables.

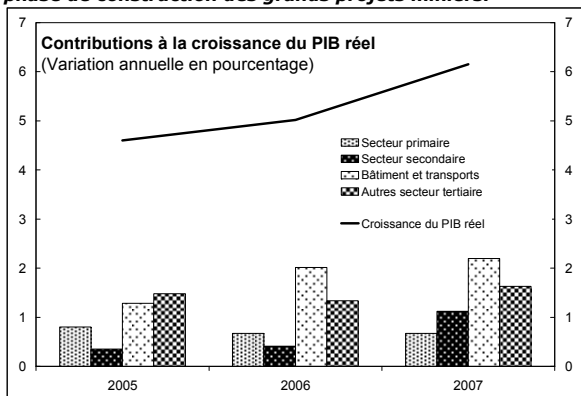
Les prix intérieurs du riz ont affiché une évolution spécifiquement saisonnière, avec une baisse au cours de la saison des récoltes (d'avril à juin), puis une hausse vers les prix internationaux au moment où les importations viennent compléter la diminution des stocks intérieurs. La saison cyclonique de 2007 a cependant entraîné une forte hausse des prix intérieurs du riz bien au-delà des niveaux internationaux début 2007 (graphique). Selon les estimations actuelles, la saison cyclonique de 2008 a nui aux premières semaines de culture, bien que l'action entreprise rapidement par l'État pour obtenir des importations compensatoires (dans certains cas à des tarifs préférentiels) ait permis d'éviter pénuries et achats de précaution. Pour continuer à freiner la spéculation, l'État a imposé une interruption des exportations rizicoles en avril 2008 (une mesure qui, selon les services du FMI, devrait être supprimée dans les plus brefs délais par les autorités). L'État a aussi l'intention de proposer une baisse temporaire de la TVA sur le riz au second semestre 2008. Une des préoccupations majeures concerne l'exposition aux prix internationaux élevés, fin 2008, au moment où le pays a besoin des importations pour compléter la récolte intérieure. En tout état de cause, l'État s'emploie à promouvoir activement l'amélioration de la productivité rizicole, en soutenant notamment une deuxième récolte annuelle, avec pour objectif de devenir un exportateur net à moyen terme.

Prix intérieurs et internationaux du riz
(dollars par tonne)

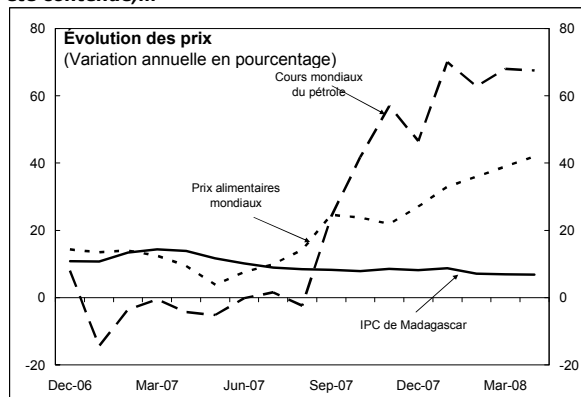


MADAGASCAR : ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

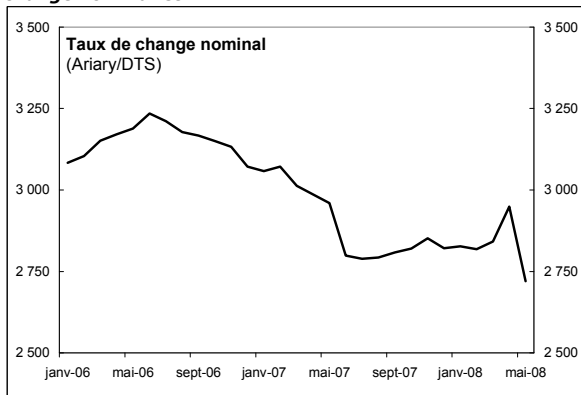
1) La croissance s'est montrée solide, propulsée par la phase de construction des grands projets miniers.



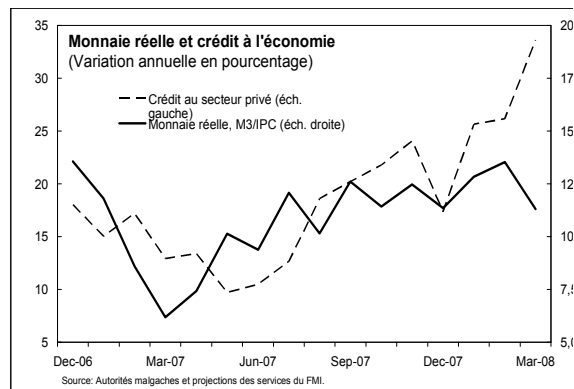
2) Malgré la hausse enregistrée récemment par les prix internationaux du pétrole et de l'alimentation, l'inflation a été contenue,...



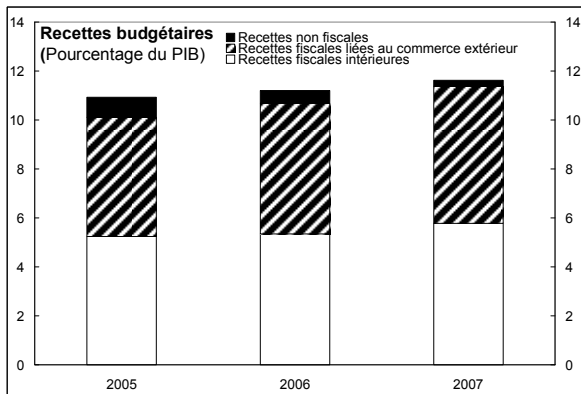
3) ...notamment en raison de l'appréciation du taux de change nominal et...



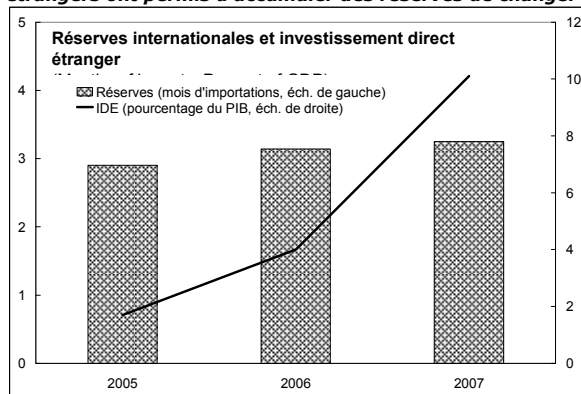
4) ...d'une demande croissante de monnaie due à l'intensification de l'activité économique.



5) La mobilisation des recettes a enregistré une amélioration constante et...

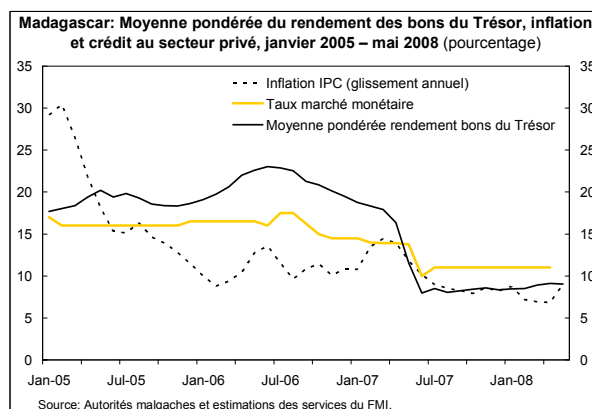


6) ...les entrées massives d'investissements directs étrangers ont permis d'accumuler des réserves de change.

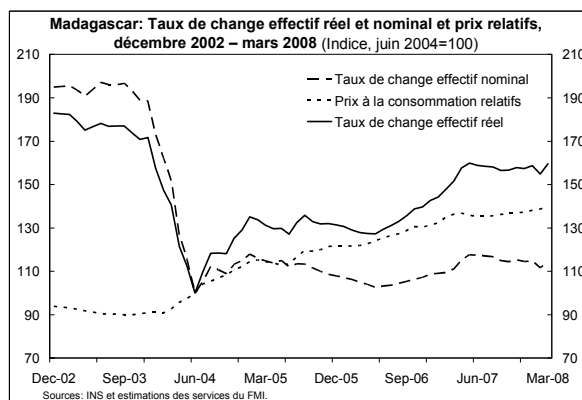


Source : autorités malgaches, données sur les perspectives de l'économie mondiale et estimations des services du FMI.

5. **La base monétaire a dépassé l'objectif du premier trimestre 2008 du fait d'une forte demande de crédits dans le secteur privé et d'une moindre stérilisation par la Banque centrale de Madagascar** (tableaux 6 et 7). Le fléchissement des taux d'intérêt réels et l'activité économique intense ont stimulé la demande de crédit dans le secteur privé (graphique 4). Parallèlement, en raison des entrées d'investissements directs étrangers plus lentes que prévu au premier trimestre, l'accumulation de réserves de change de la BCM s'est avérée inférieure aux prévisions. La modération des opérations de stérilisation a entraîné un dépassement de l'objectif de base monétaire. Les indicateurs de solidité du secteur bancaire étaient satisfaisants fin 2007, malgré de légers problèmes liés à la qualité des actifs (tableau 8).



6. **En 2007, la balance des paiements globale est restée excédentaire et les réserves internationales ont augmenté grâce aux entrées massives d'investissements directs étrangers** (tableau 5, graphique 6). Le déficit du solde des transactions courantes a atteint 14 % du PIB, avant tout en raison de la hausse des importations de biens et de services destinées aux grands projets miniers. Malgré la nette appréciation de la monnaie ces deux dernières années, les exportations de biens (notamment habillement) ont enregistré une croissance rapide. Grâce aux entrées massives d'investissements directs étrangers, les réserves de change brutes ont augmenté pour avoisiner 3,3 mois d'importations (hors importations des grands projets miniers).



III. RÉSULTATS DU PROGRAMME JUSQU'À FIN MAI 2008

7. **Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FRPC ont été satisfaisants dans l'ensemble** (MPEF, tableaux 1–3). Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin janvier 2008 ont été tenus, mais deux critères de réalisation structurels n'ont pas été observés. Les autorités ont mis en œuvre le critère de réalisation structurel concernant le renforcement du contrôle douanier de la principale sortie portuaire avec 5 semaines de retard. Elles n'ont pas tenu le critère de réalisation structurel sur le dépôt d'une loi de promotion des exportations au parlement à fin mai 2008 du fait de la nécessité d'un vaste processus de consultation. Les autorités ont réitéré leur engagement à supprimer dans les plus brefs délais le régime de zones et entreprises franches dans une communication au Conseil de gouvernement et elles prévoient d'accélérer les travaux pour déposer la loi de promotion des exportations d'ici octobre 2008, après l'ouverture de la deuxième session parlementaire annuelle. Elles ont sollicité une dérogation pour l'inobservation de ces critères de réalisation. Fin mars 2008, les données préliminaires indiquent que seuls deux objectifs monétaires indicatifs quantitatifs n'ont pas été atteints (¶5), que deux repères ont été observés et qu'un autre repère a accusé un retard de trois mois.

8. **Les services du FMI ont confirmé l'existence d'une pratique de taux de change multiples et d'une restriction de change entre janvier 2007 et janvier 2008, ce qui a donné lieu à une nouvelle communication de données inexactes**¹. La pratique de taux de change multiples et la restriction de change proviennent d'une pratique de la BCM qui consistait à proposer, de janvier 2007 à janvier 2008, des devises étrangères à un taux inférieur (de moins de 2%, selon les autorités) aux importateurs de produits alimentaires afin de contenir les effets inflationnistes de la hausse des prix internationaux de l'alimentation². Cette pratique de taux de change multiples et la restriction de change ont provoqué l'inobservation des critères de réalisation visant à prévenir : i) l'adoption ou la modification d'une pratique de taux de change multiples et ii) l'imposition ou l'intensification des restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes. L'inobservation de ces critères de réalisation a occasionné deux décaissements non conformes liés aux deuxième et troisième revues. Les autorités ont mis fin à cette pratique et ont sollicité une dérogation pour l'inobservation des critères de réalisation à l'origine du décaissement non conforme.

¹ Republic of Madagascar — Report on Noncomplying Disbursement and Recommendation for a Waiver of Nonobservance of Performance Criteria, forthcoming.

² Pour déterminer si une mesure entraîne une pratique de taux de change multiples, il faut savoir si la mesure peut donner lieu à un écart de plus de 2 % entre les taux acheteur et vendeur pour les opérations de change au comptant.

IV. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

A. Perspectives macroéconomiques

9. L'économie est en train de s'ajuster à la montée des prix de l'énergie et de l'alimentation, aux dégâts causés par les cyclones et au ralentissement mondial (tableau 1). Les hausses de prix du pétrole, d'environ 40 % en dollars jusqu'en 2010 par rapport aux hypothèses des Perspectives de l'économie mondiale de l'automne 2007, devraient entraîner un léger tassement de la croissance du PIB en 2008/2009 et une hausse de l'inflation. Étant donné que les prix des importations alimentaires devraient aussi sensiblement augmenter d'ici fin 2008, l'inflation devrait suivre une trajectoire baissière moins marquée jusqu'à l'objectif des 6,5 % d'ici fin 2010. Le taux de couverture des importations des réserves internationales devrait diminuer en 2008 mais revenir à 3,6 mois d'importations (hors importations des grands projets miniers) d'ici fin 2009.

Madagascar : indicateurs macroéconomiques 2006-09 (unités indiquées)							
	2006	2007		2008		2009	
		Proj.	Est.	Prog.	Prog. rév.	Prog.	Prog. rév.
PIB réel (variation annuelle en %)	5,0	6,3	6,2	7,3	7,0	7,5	7,3
IPC (fin de période, variation annuelle en %)	10,8	8,4	8,2	7,0	10,0	5,0	7,0
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-8,7	-19,3	-14,1	-23,6	-22,8	-17,0	-20,1
Réserves officielles brutes (en mois d'importations, hors grands projets miniers)	3,0	3,3	3,3	3,7	3,1	4,1	3,6
Recettes fiscales (% du PIB)	10,7	10,9	11,4	11,6	11,9	12,1	12,4
Solde global de l'État (% du PIB)	-3,8	-4,7	-2,8	-4,9	-4,4	-4,1	-3,0
Financement intérieur net de l'État (% du PIB)	0,4	0,4	-0,4	0,4	0,2	0,1	0,1
Base monétaire (variation annuelle en %)	13,3	21,7	32,1	22,0	15,0	19,3	18,7

Sources : autorités malgaches et estimations des services du FMI. Voir les Tableaux 1 à 7.

10. **Les autorités ont sollicité une augmentation du niveau d'accès dans le cadre de l'accord FRPC afin de faire face aux chocs extérieurs de la montée des prix internationaux de l'énergie et du riz et aux graves cyclones qui ont touché Madagascar.** Les autorités ont demandé une augmentation de 15 % de la quote-part (18,3 millions de DTS) pour couvrir une partie de l'impact sur la balance des paiements et maintenir un niveau prudent de couverture de réserves internationales. D'autres bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale, l'Union européenne et ceux qui ont répondu à l'appel d'urgence, ont déjà apporté une aide supplémentaire. Pour le reste, l'écart de financement en 2008 sera couvert par les décaissements du FMI (dont une augmentation de 13,7 millions de DTS). En 2009, les décaissements du FMI de 20 millions de DTS (dont une augmentation de 4,6 millions de DTS) couvriront une partie de l'écart de financement projeté de 67 millions de DTS. Une aide supplémentaire de la part des donateurs est prévue mais non encore identifiée.

B. Politique et réformes budgétaires

11. **Un léger durcissement de la politique budgétaire permettra d'atténuer les tensions inflationnistes** (tableaux 3 et 4). Malgré les réductions fiscales et les nouvelles

mesures de dépenses visant à limiter les effets des hausses de prix alimentaires et énergétiques sur la population (encadré 2), les autorités proposent de mettre en place un programme budgétaire légèrement plus strict que prévu pour l'année 2008. Cette proposition tient avant tout de la révision à la hausse envisagée de l'objectif de recettes fiscales (de 0,3 % du PIB) en 2008, en raison d'une plus grande efficacité des réformes de l'administration douanière et d'un gros versement non anticipé de la part d'une société d'extraction de nickel au titre de l'impôt foncier. Les dépenses en capital sur ressources extérieures ont été révisées à la baisse au vu de l'appréciation de la monnaie nationale.

Encadré 2. Madagascar : Mesures visant à atténuer les effets des hausses de prix alimentaires et énergétiques sur la population

Afin de modérer l'impact sur la population de la forte montée des prix des carburants et du riz, l'État a l'intention d'appliquer les mesures suivantes au cours du second semestre 2008 (MPEF, ¶12 et 13) :

- exonération temporaire de TVA sur le riz et exonération de TVA sur le pétrole lampant (manque à percevoir d'environ 0,3 % du PIB) ;
- gel des prix de l'électricité jusqu'en octobre, nécessitant des transferts budgétaires supplémentaires (0,2 % du PIB) vers la société d'électricité ;
- transferts ciblés au profit des plus démunis, comme des produits alimentaires pour les travailleurs et des cantines scolaires (0,1 % du PIB) ; et
- subventions en faveur d'une deuxième récolte annuelle de riz et du transport urbain (0,2 % du PIB).

Madagascar: Indicateurs budgétaires, 2007-08
(pourcentage du PIB) ¹

	2007		2008		(b) - (a)
	Proj.	Est.	Prog. (a)	Prog. rév. (b)	
Total recettes et dons	16,2	15,9	16,3	17,0	0,8
Recettes fiscales	10,9	11,4	11,6	11,9	0,3
Recettes non fiscales	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1
Dons	5,1	4,3	4,5	4,9	0,4
Total dépenses (base engagement)	20,7	18,6	20,9	21,1	0,2
Dépenses courantes	11,3	11,0	10,9	11,3	0,5
Dépenses en capital	9,5	7,6	10,0	9,7	-0,3
Solde global (base engagement, dons compris)	-4,5	-2,7	-4,6	-4,0	0,6
Solde global (base caisse, dons compris)	-4,7	-2,8	-4,9	-4,4	0,5
Financement extérieur	3,3	2,2	4,1	3,8	-0,3
Financement intérieur	1,4	0,6	0,8	0,6	-0,2
<i>Pour mémoire:</i>					
Dépenses prioritaires du DSRP	11,5	11,4	11,5	11,5	-0,1
Financement intérieur (définition du programme) ²	0,4	-0,4	0,4	0,2	-0,2

Sources: Ministère de l'Économie, des finances et du budget; estimations des services du FMI.

¹ Les montants étant arrondis, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des composantes.

² Voir tableau 3a, note 7.

12. **Les progrès réalisés grâce à la réforme fiscale de 2008 doivent être consolidés.** Pour simplifier encore le code des impôts, les autorités ont entamé de vastes consultations sur la suppression du régime de zones et entreprises franches pour les nouvelles sociétés (tout en reconnaissant aux sociétés existantes les droits acquis à ce titre) et les autorités envisagent d'intégrer cette mesure à une loi de promotion des exportations devant être déposée au parlement d'ici octobre 2008 (critère de réalisation, tableau 3). Elles ont décidé de maîtriser les exonérations fiscales (nouveau repère proposé, MPEF tableau 3 et ¶16) car leur prolifération nuit aux recettes.

13. **Il est essentiel de poursuivre l'amélioration de l'administration fiscale et douanière pour atteindre les objectifs de recettes prévus par le programme** (MPEF, ¶¶17–22). Les autorités sont en train de mettre en place le programme d'action prioritaire afin de renforcer l'administration des contribuables gros et moyens, et d'accélérer le remboursement des crédits de TVA aux exportateurs. Elles ont entrepris de renforcer les procédures douanières, notamment grâce à un nouveau système de durcissement du contrôle des biens qui quittent les ports, au recouvrement des taxes et droits impayés identifiés par l'audit indépendant effectué récemment sur les opérations d'importation³, et à des audits réguliers des opérations douanières. En outre, les autorités vont réviser les sursis de paiement pour le règlement des droits et taxes autorisés par le code douanier, avec pour objectif de restreindre leur application.

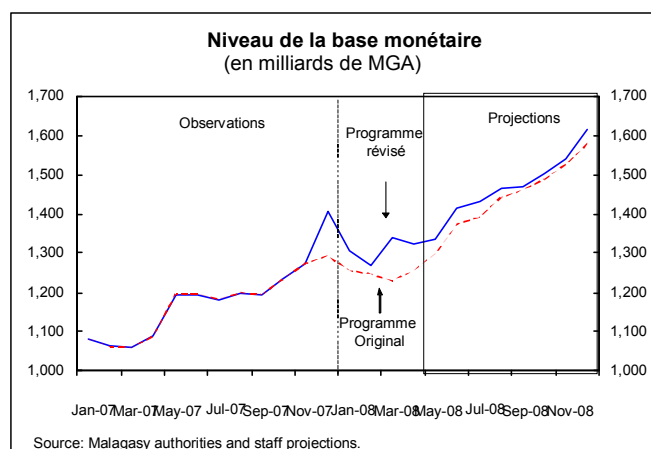
14. **Le programme de gestion des finances publiques vise à renforcer l'exécution du budget** (MPEF ¶¶ 23–26). Le rapport sur les dépenses publiques et la responsabilité financière de mai 2008 a souligné les progrès réalisés dans l'administration des recettes, mais a par ailleurs noté des faiblesses persistantes dans le suivi et le contrôle de l'exécution du budget. Pour parer à ces faiblesses, les autorités envisagent d'exploiter pleinement le potentiel du système d'information pour la gestion des finances publiques (SIGFP) afin de suivre l'exécution du budget (repères structurels, MPEF tableau 3) et d'opérer une refonte du contrôle financier opéré par le Ministère des Finances et du budget. Les autorités étudient actuellement différentes mesures, qui apparaîtront dans la loi de finances de 2009, destinées à combler le déficit du régime de retraite par répartition de la fonction publique (estimé chaque année à environ 0,8 % du PIB).

C. Politiques monétaire, de change et du secteur financier

15. **La politique monétaire continuera de miser sur une inflation à un seul chiffre tout en évitant une volatilité excessive du taux de change** (tableau 7 et MPEF ¶¶27–28). Les autorités monétaires entendent faire en sorte que la croissance monétaire suive de près

³ À la fin mars 2008 les autorités avaient recouvré environ un tiers des impôts et droits que l'audit avait déclaré comme exigibles (MPEF, ¶21)

les objectifs initialement prévus dans le programme afin de contenir les effets secondaires des hausses de prix alimentaires et énergétiques. Malgré une accumulation de réserves plus faible que prévu, il sera certainement nécessaire d'intervenir sur le marché des changes afin d'atténuer la volatilité des taux de change. Pour pouvoir renforcer l'efficacité de la politique monétaire, les avances statutaires de la banque centrale au Trésor seront réduites.



16. **Le développement du secteur financier gagne en intensité** (MPEF ¶29–30). Les autorités mettent activement en œuvre leur stratégie de secteur financier avec le soutien des donateurs. Parmi les domaines clés qui seront traités en priorité l'an prochain figurent : le système de paiements, une centrale des crédits, le travail lié aux institutions de microfinance et les caisses de retraites. Par ailleurs, grâce à l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM), la BCM renforcera la gestion des réserves de change, améliorera l'efficacité du marché des changes, la conduite des opérations monétaires, et la mise en œuvre des normes comptables, et renforcera la maîtrise de ses coûts. Une nouvelle stratégie financière nationale sera finalisée d'ici septembre 2008.

D. Secteur extérieur

17. **La politique commerciale est marquée par la conclusion d'accords préférentiels et les réformes fiscales adoptées dernièrement.** Si les autorités ont exclu l'adoption d'un tarif uniforme (MPEF, ¶31), la libéralisation des échanges dictée par un système préférentiel se poursuit en 2008 au sein de la Communauté de développement économique de l'Afrique australe (SADC) et avec l'application de l'accord de partenariat économique intérimaire avec l'Union européenne (MPEF, ¶32).

18. **Le risque de surendettement public reste faible.** Une récente mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée par la Banque mondiale et le FMI confirme que les engagements annoncés par les bailleurs de fonds permettraient de maintenir les indicateurs d'endettement clés bien en-deçà du seuil défini pour les pays dont les résultats sont moyens comme Madagascar (Supplément II). Néanmoins, tout emprunt

supplémentaire à l'appui du Plan d'action pour Madagascar (MAP) doit être guidé par la prudence pour faire en sorte que le risque de surendettement reste faible.

E. Politiques structurelles

19. **Des avancées dans la réforme du secteur de l'électricité sont indispensables pour assurer une croissance économique durable.** Afin d'atténuer les effets de la montée des prix des carburants, les autorités ont décidé de repousser le relèvement des tarifs jusqu'en octobre 2008, ce qui retardera le retour à la rentabilité de la JIRAMA et nécessitera des transferts budgétaires équivalents à 0,5 % du PIB en 2008. Néanmoins, les autorités restent déterminées à augmenter les tarifs (avec des hausses plus limitées pour les plus démunis) pour rapprocher les prix des coûts, à mettre ensuite en place une formule de calcul automatique des tarifs et à confier la gestion de la JIRAMA au secteur privé (MPEF ¶34).

20. **Le gouvernement a entrepris la mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'appareil statistique national** et il déposera au parlement un projet de loi sur le système statistique national d'ici fin 2008 (MPEF ¶38).

V. SUIVI DU PROGRAMME ET OBJECTIFS

21. **L'accord fera l'objet de revues semestrielles.** Le programme fixe des critères de réalisation quantitatifs révisés pour fin juin 2008 à partir des modifications apportées au cadre macroéconomique suite aux chocs exogènes identifiés, des critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2008 et des objectifs indicatifs révisés pour fin septembre 2008 (MPEF tableau 2). Un nouveau repère structurel a été proposé pour le 31 juillet 2008.

VI. RISQUES

22. **La capacité de Madagascar à rembourser le FMI reste adéquate malgré les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme.** Les tests de résistance montrent que les indicateurs d'endettement restent bien en deçà des seuils de l'AVD réalisée par la Banque mondiale et le FMI et que, en cas de nouveaux emprunts, la viabilité de la dette serait tributaire d'un accroissement des recettes fiscales. Néanmoins, Madagascar reste vulnérable aux chocs exogènes liés aux termes de l'échange, aux cyclones et aux entrées de capitaux, ainsi qu'aux retards dans le redressement du secteur de l'électricité et aux pressions en faveur d'incitations fiscales.

VII. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

23. **Les résultats obtenus dans le cadre du programme sont satisfaisants de façon générale.** Une bonne exécution globale de la politique macroéconomique a permis une croissance vigoureuse, une maîtrise de l'inflation, un accroissement des réserves de change et une augmentation des recettes fiscales. Cependant, les retards pris dans la mise en œuvre

des réformes structurelles et un deuxième cas de communication de données inexactes mettent en évidence des faiblesses dans les capacités administratives.

24. **Les chocs exogènes simultanés des hausses de prix des produits alimentaires et énergétiques, les récents cyclones et le ralentissement mondial constituent un défi de taille pour les autorités.** Les mesures entreprises par les autorités permettront d'amortir l'impact de ces chocs sur les plus démunis, mais la suspension des exportations de riz doit être levée très rapidement.

25. **La politique monétaire et de change est convenablement axée sur la maîtrise de l'inflation et de la volatilité du taux de change.** La politique monétaire doit viser à maîtriser les effets secondaires de l'inflation des prix des carburants et des aliments. Parallèlement, les autorités doivent continuer à limiter la volatilité du taux de change dans le contexte d'un flottement dirigé. Les résultats enregistrés dernièrement indiquent que les exportations restent compétitives au taux de change actuel. Le secteur bancaire semble solide, mais il importe d'étendre le développement du secteur financier.

26. **L'orientation budgétaire révisée est bien alignée sur les objectifs du programme.** Les exonérations temporaires de TVA envisagées sur le riz et le pétrole lampant et les transferts spécifiques ciblés permettront d'atténuer les chocs du renchérissement du pétrole et de l'alimentation pour les plus démunis. La pertinence des exonérations de TVA doit être réévaluée lors de l'élaboration de la loi de finances de 2009. La suppression du régime de zones et entreprises franches pour les nouvelles sociétés est importante car elle permettra de simplifier davantage le système fiscal. En outre, pour atteindre les objectifs de recettes fiscales, les autorités doivent poursuivre la mise en œuvre du plan d'action prioritaire pour l'administration fiscale et douanière.

27. **Les faiblesses de la gestion des finances publiques compliquent l'exécution du budget et appellent à une refonte des mécanismes de contrôle financier.** Pour remédier à ces faiblesses persistantes de la gestion des finances publiques (soulignées par le rapport sur les dépenses publiques et la responsabilité financière publié récemment), les autorités doivent lancer une réforme complète du contrôle financier.

28. **La réforme du secteur de l'électricité, retardée depuis longtemps, doit progresser davantage.** Les autorités doivent relever les prix de l'électricité afin de couvrir les coûts d'exploitation et de préparer le terrain pour une réforme plus fondamentale du secteur, qui exigera un financement considérable.

29. **Les risques qui pèsent sur le programme restent gérables.** Le risque de surendettement extérieur est faible actuellement et ne devrait pas s'aggraver tant que les autorités restent prudentes en cas d'emprunts supplémentaires à l'appui des objectifs du PAM.

30. Étant donné les progrès accomplis par les autorités dans la gestion macroéconomique et les mesures correctrices qu'elles ont prises face aux dérapages, les services du FMI recommandent que les dérogations sollicitées soient accordées et que la quatrième revue de l'accord FRPC soit achevée. Au vu des pressions que subit la balance des paiements et de la nécessité de maintenir un niveau prudent de réserves internationales, les services du FMI appuient la demande d'augmentation du niveau d'accès de 15 % de la quote-part dans le cadre de l'accord FRPC présentée par les autorités.

Tableau 1. Madagascar: Indicateurs économiques et financiers, 2006-10

	2006	2007		2008		2009		2010
		Proj. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.	Proj. ¹	Prog. rév.	
(variation en pourcentage, sauf indication contraire)								
Comptes nationaux et prix								
Croissance du PIB réel	5,0	6,3	6,2	7,3	7,0	7,5	7,3	9,8
Déflateur du PIB	11,5	9,3	10,3	7,4	9,7	6,7	7,5	6,5
IPC (moyenne sur la période)	10,8	10,3	10,3	8,0	9,7	6,1	7,5	6,5
IPC (fin de période)	10,8	8,4	8,2	7,0	10,0	5,0	7,0	6,0
Secteur extérieur								
Exportations de biens et de services	9,0	8,0	13,7	8,0	4,5	11,2	10,2	72,9
Importations de biens et de services	-1,0	49,8	29,3	18,8	18,3	-6,1	-0,1	-11,5
Termes de l'échange (détérioration -)	-1,0	-3,4	-2,4	1,5	-11,7	2,0	-1,0	0,3
Monnaie et crédit ²								
Base monétaire ³	13,3	21,7	32,1	22,0	15,0	19,3	18,7	19,7
Monnaie au sens large	25,9	22,9	20,5	23,6	20,7	20,5	18,7	19,7
Avoirs extérieurs nets	29,9	9,0	11,6	9,6	0,7	11,8	12,8	9,0
Avoirs intérieurs nets	-4,0	13,9	8,9	14,0	20,0	8,6	5,9	10,7
Crédit à l'Etat	-16,2	4,5	1,0	0,6	1,1	0,0	0,9	0,8
Crédit au secteur privé ³	19,5	25,0	17,3	26,0	28,1	19,7	20,4	21,0
Vitesse de circulation de la monnaie (M3, moyenne)	4,31	4,07	4,19	3,80	4,07	3,61	3,96	3,84
(pourcentage du PIB)								
Finances publiques								
Recettes totales (dons exclus)	11,2	11,1	11,6	11,8	12,2	12,3	12,7	13,2
<i>dont</i> : Recettes fiscales	10,7	10,9	11,4	11,6	11,9	12,1	12,4	12,9
Dons ⁴	47,9	5,1	4,3	4,5	4,9	4,4	4,6	4,4
Dépenses totales (base engagement)	21,3	20,7	18,6	20,9	21,1	20,7	20,3	20,4
Dépenses courantes	11,1	11,3	11,0	10,9	11,3	10,1	10,6	10,5
Dépenses en capital	10,2	9,5	7,6	10,0	9,7	10,6	9,7	9,9
Solde intérieur	-1,9	-2,4	-1,5	-1,5	-1,9	-1,1	-1,4	-1,2
Solde global (base caisse, dons inclus)	37,4	-4,7	-2,8	-4,9	-4,4	-4,1	-3,0	-2,8
Solde global (base caisse, dons exclus)	-10,5	-9,8	-7,1	-9,4	-9,2	-8,4	-7,6	-7,2
Financement intérieur	-2,4	1,4	0,6	0,8	0,6	0,1	0,1	0,2
Financement intérieur ⁵	0,4	0,4	-0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,2
Épargne et investissement								
Investissement	25,3	30,0	27,3	34,4	35,5	30,6	32,4	21,6
Public	10,5	9,5	7,6	10,0	9,7	10,6	9,7	9,9
Privé	14,7	20,6	19,7	24,3	25,7	20,0	22,7	11,7
Épargne intérieure brute	9,3	8,9	11,0	9,4	10,4	12,7	11,0	17,3
Épargne nationale brute	11,8	10,7	13,3	10,8	12,5	13,6	12,3	12,3
Secteur extérieur et dette publique								
Exportations de biens, f.à.b	17,8	15,1	16,8	14,6	14,8	14,7	14,8	22,6
Importations de biens, c.a.f.	32,6	39,5	35,7	41,5	40,4	34,6	36,9	28,8
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-10,0	-19,7	-14,5	-24,0	-23,8	-17,4	-20,9	-10,0
Solde des transactions courantes (dons inclus)	-8,7	-19,3	-14,1	-23,6	-22,8	-17,0	-20,1	-9,3
Dette publique	39,0	35,9	32,2	34,4	30,5	34,3	30,2	29,1
Extérieure	29,2	25,9	23,4	25,2	23,0	26,1	23,6	23,3
Intérieure	9,8	9,9	8,8	9,2	7,5	8,1	6,6	5,8
Valeur actuelle nette (VAN) de la dette extérieure								
Ratio VAN de la dette/exportations	38,6	40,4	55,6	45,6	60,0	50,5	61,2	46,8
Ratio VAN de la dette/recettes budgétaires (dons inclus) ⁶	144,7	...	129,0	...	125,5	117,9
(unités indiquées)								
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	381,6	495,5	537,9	633,5	625,7	760,6	763,8	885,6
Mois d'importations de biens et services	3,0	2,6	2,9	2,7	2,4	3,4	2,8	3,6
Mois d'importations, à l'exclusion grands projets miniers	...	3,3	3,3	3,7	3,1	4,1	3,6	3,9
Ecart de financement (en millions de DTS)	0,0	0,0	0,0	23,6	21,6	15,7	67,4	26,0
Taux de change réel effectif (moyenne période en %)	0,6	18,3	17,2	8,5	14,1	0,0	0,0	0,0
PIB par habitant (en U.S.\$)	288	369	375	430	456	464	497	553
PIB nominal (en milliards d'Ariary)	11 815	13 727	13 834	15 813	16 234	18 135	18 731	21 914

Sources: Autorités malgaches; projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 08/66, République de Madagascar-Rapport des services du FMI sur les deuxième et troisième revues du programme appuyé par la FRPC.² Variation en pourcentage de la masse monétaire de début de période (M3).³ Croissance en glissement annuel.⁴ Inclut les transferts en capital IADM en 2006.⁵ Définition programme: voir tableau 3a, note 7.⁶ Changement de définition dans le nouveau modèle d'AVD et non comparable à l'AVD précédente.

Tableau 2. Madagascar : Comptes nationaux et solde épargne-investissement, 2006–10

	2006	2007		2008		2009		2010 Proj.	
		Proj. ¹	Est.	Proj. ¹	Prog. rév.	Proj. ¹	Prog. rév.		
	Part du PIB en 2005	(variation en pourcentage)							
Croissance réelle de l'offre									
Secteur primaire	0,31	2,1	1,9	2,2	3,2	2,8	3,2	3,3	
Agriculture	0,15	2,6	2,9	2,9	3,5	2,9	3,5	4,0	
Élevage et pêche	0,14	1,9	1,0	1,7	3,2	3,0	3,2	3,0	
Ressources forestières	0,03	1,0	1,0	1,0	1,5	1,0	1,5	1,0	
Secteur secondaire	0,12	3,5	9,0	9,8	7,6	6,8	7,6	10,4	
Aliments et boissons	0,04	3,6	9,9	8,4	9,9	8,1	9,9	8,6	
Entreprises franches	0,02	0,0	8,3	28,6	4,0	2,9	2,5	11,2	
Énergie	0,01	4,4	5,6	5,6	5,6	8,0	5,6	7,0	
Industries extractives	0,00	9,1	10,5	-7,2	11,5	12,0	28,3	130,0	
Autres	0,04	4,2	9,5	6,7	7,2	6,7	6,5	6,8	
Secteur tertiaire ²	0,46	7,1	4,8	7,7	7,5	9,3	8,1	8,8	
Transports	0,15	7,3	8,8	7,9	10,9	9,8	10,8	9,7	
Services	0,13	6,0	-3,6	8,3	0,8	10,6	1,1	9,7	
Commerce	0,10	4,3	6,1	3,9	8,9	5,0	8,9	4,0	
Administration publique	0,05	2,1	3,0	3,0	3,0	3,0	5,6	3,0	
Travaux publics/bâtiment	0,03	27,6	18,8	21,8	17,0	20,0	17,3	18,0	
Taxes indirectes	0,11	6,2	22,3	6,6	15,9	8,2	14,4	8,4	
PIB réel aux prix du marché	1,00	5,0	6,3	6,2	7,3	7,0	7,5	7,3	
Composition de la demande nominale		(pourcentage du PIB)							
Solde des ressources		-11,2	-21,1	-16,3	-24,9	-25,1	-17,9	-21,5	-4,3
Importations de biens et services non facteurs		41,1	48,5	46,6	50,6	51,3	43,5	47,5	37,6
Exportations de biens et services non facteurs		29,8	27,4	30,3	25,7	26,2	25,6	26,0	33,2
Solde des transactions courantes (dons inclus) = (S-I)		-8,7	-19,3	-14,1	-23,6	-22,8	-17,0	-20,1	-9,3
Consommation		90,7	91,1	89,0	90,6	89,6	87,3	89,0	82,7
Publique		8,7	9,9	9,9	9,6	10,5	9,1	9,7	9,8
Privée		81,9	81,2	79,1	80,9	79,2	78,3	79,3	72,9
Investissement		25,3	30,0	27,3	34,4	35,5	30,6	32,4	21,6
Public		10,5	9,5	7,6	10,0	9,7	10,6	9,7	9,9
Privé		14,7	20,6	19,7	24,3	25,7	20,0	22,7	11,7
dont : investissement direct étranger		4,0	13,6	10,1	18,0	16,2	10,9	14,6	4,4
Épargne nationale		11,8	10,7	13,3	10,8	12,5	13,6	12,3	12,3
Publique ³		47,9	4,7	4,9	5,1	5,7	6,5	6,7	7,1
Privée		-36,1	6,0	8,3	5,7	6,8	7,1	5,6	5,2
<i>Pour mémoire :</i>		(milliards d'ariary)							
PIB nominal (aux prix du marché)		11 815	13 727	13 834	15 813	16 234	18 135	18 731	21 914
Revenu net des facteurs		-171	-107	-111	-157	-133	-231	-197	-1 569
Transferts		468	956	421	975	481	1 076	451	481
PNB nominal		12 112	14 576	14 144	16 631	16 581	18 980	18 986	20 826

Sources : autorités malgaches; estimations des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 08/66, République de Madagascar-Rapport des services du FMI sur les deuxième et troisième revues du programme appuyé par la FRPC.² Services bancaires non imputés.³ Transferts en capital au titre de l'ADM inclus, pour 2006.

Tableau 3a. Madagascar: Opérations globales du Trésor, 2006-10
(en milliards d'Ariary, sauf indication contraire)

	2006	2007		2008		2009		2010
		Proj. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév. ²	Proj. ¹	Proj. rév. ²	
Recettes totales et dons	6 978,4	2 222,7	2 201,1	2 569,7	2 766,4	3 018,7	3 239,7	3 864,9
Recettes totales et dons (hors transferts en capital IADM)	2 116,1
Recettes totales	1 323,1	1 521,1	1 607,8	1 862,1	1 978,4	2 226,3	2 376,5	2 890,3
Recettes fiscales	1 260,8	1 492,8	1 573,1	1 827,1	1 931,5	2 186,1	2 322,4	2 826,6
Recettes fiscales intérieures	631,9	773,7	798,7	921,9	920,2	1 129,8	1 099,2	1 373,6
Taxes sur commerce extérieur	628,9	719,1	774,5	905,2	1 011,4	1 056,3	1 223,2	1 453,0
Recettes non fiscales	62,2	28,3	34,6	35,0	46,9	40,2	54,2	63,7
Dons	5 655,3	701,6	593,3	707,6	788,0	792,3	863,1	974,6
Dons courants	173,2	102,7	89,1	111,0	160,6	120,3	167,0	187,8
Dons en capital	5 482,1	598,9	504,1	596,6	627,4	672,0	696,1	786,8
Dons projets	619,8	598,9	504,1	596,6	627,4	672,0	696,1	786,8
Transferts en capital IADM	4 862,3
Dépenses totales (base engagements)	2 521,3	2 847,0	2 570,0	3 303,8	3 422,3	3 755,3	3 794,2	4 470,7
Dépenses courantes	1 312,5	1 549,1	1 520,0	1 718,0	1 840,7	1 835,1	1 977,5	2 310,9
Personnel	589,9	721,1	711,2	810,6	815,5	929,6	941,0	1 122,8
Intérêts	284,8	190,0	155,6	192,9	139,7	187,6	157,7	153,1
Intérêts sur la dette extérieure ³	55,5	22,6	21,1	32,2	24,2	36,6	34,9	38,3
Intérêts sur la dette intérieure	229,3	167,4	134,5	160,7	115,4	151,1	122,7	114,7
Autres	381,1	437,2	432,6	642,0	758,2	634,7	732,0	863,2
Dont : transfert BCM	19,4	8,4
Opérations du Trésor (net) ⁴	56,7	200,8	220,6	72,5	127,3	83,1	146,9	171,9
Dont : recapitalisation BCM	...	110,8	110,8
Dépenses en capital	1 208,8	1 297,9	1 049,9	1 585,7	1 581,5	1 920,0	1 816,7	2 159,8
Ressources intérieures	286,2	326,5	314,9	416,6	468,1	622,9	690,0	872,9
Ressources extérieures	922,6	971,4	735,0	1 169,1	1 113,5	1 297,2	1 126,7	1 286,9
Solde intérieur (base engagements) ⁵	-230,0	-331,9	-205,8	-240,3	-304,7	-195,2	-256,0	-255,2
Paiements en instance ⁶	-28,6	0,0	-2,1	0,0	10,9	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés intérieurs	-4,7	-22,1	-22,1	-38,5	-63,5	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)								
Dons exclus	-1 241,4	-1 348,1	-986,1	-1 480,1	-1 495,0	-1 529,0	-1 417,7	-1 580,4
Dons inclus	4 413,9	-646,4	-392,8	-772,5	-707,0	-736,6	-554,6	-605,8
Dons inclus, transferts en capital IADM et recap. BCM exclus	-448,4	-529,0	-277,4
Financement	-4 413,9	646,4	392,8	772,5	707,0	736,6	554,6	605,8
Extérieur (net)	-4 133,1	448,2	307,3	649,1	614,5	713,2	531,2	572,1
Tirages	467,2	476,7	335,1	686,0	648,9	753,2	576,2	621,2
Amortissement ³	-4 600,3	-28,5	-27,8	-36,9	-34,4	-40,3	-44,9	-49,1
Allègement de la dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0
Intérieur (net)	-285,8	194,3	83,7	123,4	90,3	23,3	23,3	33,7
Bancaire	-352,2	123,3	24,5	21,7	36,2	0,0	36,2	36,2
Dont : compte IADM	-325,5	36,2	36,2	32,6	36,2	32,6	36,2	36,2
Non bancaire	73,5	71,0	-36,6	101,7	54,1	23,3	-12,8	-2,5
Comptes de correspondants du Trésor	-7,1	0,0	95,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	5,0	4,0	1,9	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire:								
Réduction du service de la dette grâce à l'IADM	65,5	99,2	98,8	101,7	98,1	112,6	111,9	119,7
Financement intérieur net ⁷	47,6	58,7	-54,1	65,6	31,5	23,3	23,3	33,7
Dépenses prioritaires ⁸	1 412,3	1 574,7	1 574,7	1 825,9	1 865,9

Sources: Ministère de l'Économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 08/66, République de Madagascar-Rapport des services du FMI sur les deuxième et troisième revues du programme appuyé par la FRPC.

² Le programme budgétaire n'incorpore que les dépenses sur financement extérieur dont le financement a été identifié.

³ Après allègement IADM à partir de 2006

⁴ Comprend les budgets annexes des entités quasi publiques (c-à-d les autorités portuaires, la Poste, l'imprimerie d'État, les caisses de retraite de la fonction publique et les comptes de correspondants des autorités locales auprès du Trésor).

⁵ Recettes totales moins dépenses totales, à l'exclusion des intérêts sur la dette extérieure et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

⁶ Différence entre dépenses engagées et payées.

⁷ Définition du programme: système bancaire, système non bancaire, comptes de correspondants du Trésor, recettes de privatisation, paiements en instance, et variation des arriérés intérieurs, à l'exclusion du transfert en capital au titre de l'assistance IADM du FMI via la Banque centrale en 2006, les transferts pour recapitaliser la banque centrale en 2007, les charges d'intérêt sur les obligations de recapitalisation de la banque centrale en 2007, et les transferts à la banque centrale pour couvrir les coûts de stérilisation en 2008 (PAT, paragraphe 13).

⁸ Dépenses des ministères de la Justice, Agriculture, Environnement, Énergie, Mines, Travaux publics, Transports, Santé et Éducation.

Tableau 3b. Madagascar: Opérations globales du Trésor, 2006-10
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2006	2007		2008		2009		2010 Proj.
		Proj. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév. ²	Proj. ¹	Prog. rév. ²	
Recettes totales et dons	59,1	16,2	15,9	16,3	17,0	16,6	17,3	17,6
Recettes totales et dons (hors transferts en capital IADM)	17,9
Recettes totales	11,2	11,1	11,6	11,8	12,2	12,3	12,7	13,2
Recettes fiscales	10,7	10,9	11,4	11,6	11,9	12,1	12,4	12,9
Recettes fiscales intérieures	5,3	5,6	5,8	5,8	5,7	6,2	5,9	6,3
Taxes sur commerce extérieur	5,3	5,2	5,6	5,7	6,2	5,8	6,5	6,6
Recettes non fiscales	0,5	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
Dons	47,9	5,1	4,3	4,5	4,9	4,4	4,6	4,4
Dons courants	1,5	0,7	0,6	0,7	1,0	0,7	0,9	0,9
Dons en capital	46,4	4,4	3,6	3,8	3,9	3,7	3,7	3,6
Dons projets	5,2	4,4	3,6	3,8	3,9	3,7	3,7	3,6
Transferts en capital IADM	41,2
Depenses totales (base engagements)	21,3	20,7	18,6	20,9	21,1	20,7	20,1	20,6
Dépenses courantes	11,1	11,3	11,0	10,9	11,3	10,1	10,4	10,7
Personnel	5,0	5,3	5,1	5,1	5,0	5,1	5,0	5,1
Intérêts de la dette	2,4	1,4	1,1	1,2	0,9	1,0	0,8	0,7
Dette intérieure	1,9	1,2	1,0	1,0	0,7	0,8	0,7	0,5
Dette extérieure ³	0,5	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2
Autres	3,2	3,2	3,1	4,1	4,7	3,5	3,8	4,1
Opérations du Trésor ⁴	0,5	1,5	1,6	0,5	0,8	0,5	0,8	0,8
Dont: recapitalisation BCM	...	0,8	0,8
Dépenses en capital	10,2	9,5	7,6	10,0	9,7	10,6	9,7	9,9
Ressources intérieures	2,4	2,4	2,3	2,6	2,9	3,4	3,7	4,0
Ressources extérieures	7,8	7,1	5,3	7,4	6,9	7,2	6,0	5,9
Solde intérieur (base engagements) ⁵	-1,9	-2,4	-1,5	-1,5	-1,9	-1,1	-1,4	-1,2
Paiements en instance ⁶	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés intérieurs	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)								
Dons exclus	-10,5	-9,8	-7,1	-9,4	-9,2	-8,4	-7,6	-7,2
Dons inclus	37,4	-4,7	-2,8	-4,9	-4,4	-4,1	-3,0	-2,8
Dons inclus, transferts en capital IADM et recap. BCM exclus	-3,8	-3,9	-2,0
Financement	-37,4	4,7	2,8	4,9	4,4	4,1	3,0	2,8
Extérieur (net)	-35,0	3,3	2,2	4,1	3,8	3,9	2,8	2,6
Tirages	4,0	3,5	2,4	4,3	4,0	4,2	3,1	2,8
Budget	1,4	0,8	0,8	0,7	1,0	0,7	0,8	0,6
Projets	2,6	2,7	1,7	3,6	3,0	3,4	2,3	2,3
Amortissement ³	-38,9	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Allègement de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieur (net)	-2,4	1,4	0,6	0,8	0,6	0,1	0,1	0,2
Bancaire	-3,0	0,9	0,2	0,1	0,2	0,0	0,2	0,2
Non bancaire	0,6	0,5	-0,3	0,6	0,3	0,1	-0,1	0,0
Comptes de correspondants du Trésor	-0,1	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>								
PIB nominal (en milliards d'Ariary)	11 815	13 727	13 834	15 813	16 234	18 135	18 731	21 914
Réduction du service de la dette grâce à l'IADM	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Financement intérieur net, définition du programme ⁷	0,4	0,4	-0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,2
Dépenses prioritaires ⁸	12,0	11,5	11,4	11,5	11,5
Aide extérieure nette ⁹	9,4	8,2	6,4	8,4	8,5	8,1	7,3	6,9

Sources: Ministère de l'Économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

1 Voir tableau 3a note 1.

2 Voir tableau 3a note 2.

3 Voir tableau 3a note 3.

4 Voir tableau 3a note 4.

5 Voir tableau 3a note 5.

6 Voir tableau 3a note 6.

7 Voir tableau 3a note 7.

8 Voir tableau 3a note 8.

9 Dons et prêts extérieurs, déduction faite du service de la dette (à l'exclusion des transferts en capital IADM en 2006).

Tableau 4. Madagascar: Opérations Globales du Trésor, flux trimestriels, 2008
(en milliards d'Ariary; montants cumulés depuis le début de l'année)

	Janvier		Mars		Juin		Septembre		Décembre	
	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Rev. Prog. ²	Prog. ¹	Rev. Prog. ²	Prog. ¹	Rev. Prog. ²
Recettes totales et dons	184,5	182,9	548,4	557,4	1288,6	1242,4	1885,0	1867,1	2569,7	2766,4
Recettes totales	133,7	166,7	401,0	468,1	924,8	989,7	1362,6	1451,2	1862,1	1978,4
Recettes fiscales	132,2	165,8	396,5	462,0	910,9	963,4	1338,3	1416,8	1827,1	1931,5
Recettes fiscales intérieures	62,9	65,0	188,8	199,6	467,3	454,1	681,2	673,1	921,9	920,2
Taxes sur commerce extérieur	69,2	100,8	207,7	262,4	443,6	509,3	657,2	743,7	905,2	1011,4
Recettes non fiscales	1,5	1,0	4,5	6,1	13,9	26,3	24,3	34,4	35,0	46,9
Dons	50,9	16,2	147,4	89,3	363,8	252,6	522,4	415,9	707,6	788,0
Dons courants	4,3	16,2	7,6	19,6	87,5	90,3	93,6	102,4	111,0	160,6
Dons en capital	46,6	0,0	139,8	69,7	276,3	162,4	428,7	313,5	596,6	627,4
Dépenses totales	252,5	109,6	759,2	502,7	1566,0	1297,3	2333,9	2207,8	3303,8	3422,3
Dépenses courantes	134,5	101,9	405,2	318,2	847,0	819,3	1253,9	1299,5	1718,0	1840,7
Personnel	67,5	37,3	202,6	170,2	405,3	405,3	607,9	607,9	810,6	815,5
Intérêts de la dette	15,1	10,9	46,9	26,6	100,7	56,3	135,2	93,6	192,9	139,7
Intérêts sur la dette extérieure ³	1,6	2,4	6,3	6,0	15,3	12,0	22,5	18,3	32,2	24,2
Intérêts sur la dette intérieure	13,5	8,5	40,6	20,6	85,4	44,3	112,7	75,3	160,7	115,4
Autres	48,9	6,1	146,6	82,4	312,0	299,8	465,2	513,4	642,0	758,2
Dont: transfert BCM	1,3	0,0	4,3	0,0	8,7	5,7	13,4	6,9	19,4	8,4
Opérations du Trésor (net) ⁴	3,0	47,6	9,0	39,0	29,0	57,9	45,6	84,6	72,5	127,3
Dépenses en capital	118,0	7,7	354,0	184,5	719,0	478,0	1080,0	908,3	1585,7	1581,5
Financement intérieur	24,8	2,9	74,5	19,0	187,8	133,7	272,5	277,4	416,6	468,1
Financement extérieur	93,2	4,8	279,5	165,5	531,3	344,3	807,5	630,9	1169,1	1113,5
Solde global (base engagements)										
Dons exclus	-118,9	57,4	-358,2	-34,4	-641,3	-306,8	-971,3	-755,5	-1441,6	-1442,4
Dons inclus	-68,0	73,6	-210,8	54,9	-277,4	-54,2	-448,9	-339,6	-734,0	-654,4
Dons inclus, à l'excl. recapitalisation BCM	-68,0	74,6	-210,8	57,3	-276,4	-48,3	-446,9	-330,3	-717,7	-641,2
Solde intérieur (base engagements) ⁵	-24,1	64,6	-72,4	137,1	-94,7	49,5	-141,3	-106,4	-240,3	-304,7
Paievements en instance ⁶	-4,8	-1,4	-14,4	-37,3	25,6	-3,5	35,6	46,5	0,0	10,9
Variation des arriérés intérieurs	-12,8	0,0	-38,5	-2,0	-38,5	-8,9	-38,5	-47,6	-38,5	-63,5
Solde global (base caisse)										
Dons exclus	-136,5	56,0	-411,1	-73,8	-654,2	-319,2	-974,1	-756,7	-1480,1	-1495,0
Dons inclus	-85,6	72,2	-263,6	15,5	-290,3	-66,6	-451,8	-340,7	-772,5	-707,0
Financement	85,6	-72,2	263,6	-15,5	290,3	66,6	451,8	340,7	772,5	707,0
Extérieur (net)	45,3	3,8	134,0	90,1	278,6	165,0	468,6	419,7	649,1	614,5
Prêts	46,5	4,8	139,6	95,8	296,5	181,9	492,2	441,6	686,0	648,9
Budget	0,0	0,0	0,0	0,0	41,6	0,0	113,4	124,2	113,4	162,8
Projets	46,5	4,8	139,6	95,8	254,9	181,9	378,7	317,4	572,5	486,1
Amortissement ³	-1,2	-1,1	-5,6	-5,8	-18,0	-16,9	-23,6	-22,0	-36,9	-34,4
Intérieur (net)	40,3	-76,8	129,6	-107,8	11,8	-100,7	-16,8	-81,1	123,4	90,3
Bancaire	16,2	-55,0	41,8	-20,3	8,5	-38,7	-64,8	-122,9	21,7	36,2
Banque centrale	-17,1	-69,3	-58,2	28,2	-16,5	18,1	-14,8	-72,9	46,7	36,2
Dont: compte IADM	8,1	8,1	8,1	8,1	16,3	16,3	24,4	24,4	32,6	32,6
Banque commerciale et OPCA	33,3	13,7	100,0	-41,8	25,0	-56,8	-50,0	-50,0	-25,0	0,0
Réévaluation des dépôts en devises	0,0	0,6	0,0	-6,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non bancaire	24,1	0,6	87,8	-32,5	3,2	-61,9	48,0	41,7	101,7	54,1
Comptes de correspondants du Trésor	0,0	-22,5	0,0	-55,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes de privatisation	0,0	0,9	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	2,2	0,0	2,2
<i>Pour mémoire:</i>										
Financement intérieur net ⁷	21,3	-77,3	72,5	-144,9	-9,8	-116,5	-33,0	-86,9	65,6	31,5

Sources: Ministère de l'Économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

1 Voir tableau 3a note 1.

2 Voir tableau 3a note 2.

3 Voir tableau 3a note 3.

4 Voir tableau 3a note 4.

5 Voir tableau 3a note 5.

6 Voir tableau 3a note 6.

7 Voir tableau 3a note 7.

Tableau 5. Madagascar: Balance des paiements 2006-12
(En millions de DTS)

	2006	2007		2008		2009	2010	2011	2012
		Proj. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.				
Transactions courantes	-327	-923	-679	-1333	-1397	-1374	-724	-546	-575
Biens et services	-421	-1009	-787	-1411	-1538	-1467	-338	-162	-181
Balance commerciale	-372	-884	-655	-1167	-1195	-1130	-142	-1	3
Exportations	670	722	808	827	909	1013	1760	2000	2161
Importations	-1042	-1606	-1464	-1994	-2104	-2143	-1902	-2001	-2158
<i>Dont</i> : importations de pétrole	-228	-250	-253	-290	-423	-463	-496	-527	-552
<i>Dont</i> : grands projets miniers	-63	-462	-136	-683	-533	-517	-161	-87	-97
Services nets	-49	-125	-132	-243	-344	-338	-195	-161	-184
Services, recettes	451	589	651	626	694	765	823	888	956
Services, paiements	-500	-714	-783	-869	-1038	-1102	-1018	-1049	-1140
Revenus (net)	-54	-37	-39	-56	-50	-72	-557	-561	-576
Recettes	20	28	31	22	26	27	25	26	27
Paiements	-74	-66	-70	-79	-76	-99	-582	-587	-603
<i>Dont</i> : intérêts des administrations publiques ²	-18	-6	-6	-12	-10	-13	-14	-15	-14
Transferts courants	149	124	147	133	192	165	170	177	182
Administrations publiques, net	50	20	21	26	62	51	57	62	66
Aide budgétaire	58	30	31	39	71	61	67	72	76
Autres (net) ³	-8	-10	-10	-13	-9	-10	-10	-10	-10
Privé	99	104	126	107	130	113	114	115	116
Compte de capital et d'opérations financières	486	1028	827	1448	1447	1445	821	611	670
Compte de capital ⁴	1750	209	190	215	237	254	279	300	322
<i>Dont</i> : don IADM pour dette due après 2006	1553
Opérations financières	-1188	819	636	1232	1210	1191	542	311	349
Investissements directs	150	651	488	541	439	390	154	168	188
Autres investissements	-1338	168	148	691	772	801	388	143	161
Public	-1286	192	155	235	234	194	203	230	248
Tirages	182	200	163	248	247	210	220	252	272
tirages projets	129	163	126	207	183	157	177	198	218
appui budgétaire	52	37	37	41	63	53	43	54	54
Amortissements ⁴	-1468	-8	-8	-13	-13	-16	-17	-22	-25
<i>Dont</i> : IADM AID et FAD	-1431
Privé, net (banques comprises)	-52	-24	-7	456	538	607	185	-87	-87
Autres (y.c. erreurs & omissions)	-76	0	1	0	0	0	0	0	0
Balance globale	159	106	148	114	50	71	97	65	95
Financement	-159	-106	-148	-138	-72	-138	-123	-65	-95
Banque centrale (net, augmentation -)	-174	-106	-148	-138	-72	-138	-123	-65	-95
Emploi crédit FMI (net)	-129	8	8	0	16	0	-1	-2	-3
Autres avoirs, net (augmentation -)	-44	-114	-156	-138	-88	-138	-122	-63	-92
Allègement et annulation des dettes	14	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement résiduel	0	0	0	24	22	67	26	0	0
Financement potentiel du FMI	0	0	0	24	22	20	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>									
Dons (% PIB)	6,6	4,8	4,4	4,3	4,9	4,5	4,3	4,2	4,1
Prêts (% PIB)	-34,2	4,0	3,2	4,2	3,8	2,8	2,6	2,7	2,6
Investissements directs (% PIB)	4,0	13,6	10,1	9,6	7,2	5,7	2,0	1,9	2,0
Transactions courantes (% PIB)									
Excl. transferts officiels nets	-10,0	-19,7	-14,5	-24,0	-23,8	-20,9	-10,0	-7,1	-6,8
Y compris transferts officiels nets	-8,7	-19,3	-14,1	-23,6	-22,8	-20,1	-9,3	-6,3	-6,1
Service de la dette (en pourcentage des exportations de biens) ⁵	1,6	2,0	1,7	3,0	2,5	2,9	1,8	2,0	1,9
Réserves officielles brutes	382	495	538	634	626	764	886	948	1041
(mois d'importation biens et services nonfacteurs)	3,0	2,6	2,9	2,7	2,4	2,8	3,6	3,7	3,8
(mois d'importation, hors grands proj. miniers)	3,1	3,3	3,3	3,7	3,1	3,6	3,9	3,8	3,9
Taux de change (Ariary/DTS, moyenne)	3146	2871	2868

Sources: Banque centrale de Madagascar, Ministère de l'Économie, des finances et du budget; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 08/66, République de Madagascar-Rapport des services du FMI sur les deuxième et troisième revues du programme appuyé par la FRPC.

² Après allègement IADM à partir de 2006.

³ Autres dons officiels moins paiements des bourses d'études et contributions aux organisations internationales.

⁴ Y compris l'impact de l'IADM en 2006.

⁵ Après allègements PPTe et IADM.

Tableau 6. Situation monétaire, 2006-10
(Milliards d'Ariary, sauf indication contraire)

	2006	2007		2008									
		Proj. ¹	Est.	Janvier		Mars		Juin.		Sept.		Déc.	
				Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.	Prog. ¹	Prog. rév.	Prog. ¹	Prog. rév.
Avoirs extérieurs nets	1 584,0	1 830,9	1 901,1	1 823,3	1 923,6	1 999,0	1 766,2	1 831,3	1 713,5	1 869,1	1 878,8	2 152,9	1 924,1
Avoir extérieurs nets (BCM)	1 050,6	1 278,3	1 398,9	1 270,4	1 406,7	1 437,8	1 283,5	1 259,4	1 224,1	1 289,3	1 380,2	1 559,9	1 416,3
Avoir extérieurs nets (BDD)	533,4	552,6	502,3	552,9	517,0	561,2	482,7	572,0	489,4	579,8	498,6	593,0	507,8
Avoirs intérieurs nets	1 156,9	1 538,4	1 401,3	1 519,8	1 412,5	1 403,3	1 515,5	1 711,4	1 734,5	1 905,2	1 765,2	2 011,6	2 061,1
Crédit intérieur	1 276,8	1 730,1	1 535,6	1 707,2	1 528,4	1 765,5	1 704,4	1 764,4	1 707,3	1 916,2	1 727,8	2 169,9	2 004,1
Créances nettes sur l'Etat	-57,6	65,7	-31,1	81,9	-86,7	107,5	-44,7	74,2	-69,8	0,9	-154,0	87,4	5,0
Autres créances sur le secteur public	138,5	170,4	163,1	173,0	114,0	178,1	153,6	185,8	161,5	193,4	168,9	201,1	192,4
Crédit à l'économie		1 493,9	1 403,7	1 452,3	1 501,1	1 479,9	1 595,6	1 504,4	1 615,6	1 721,9	1 713,0	1 881,3	1 806,6
Crédit aux entreprises publiques	4,6	4,8	5,9	24,6	54,8	9,6	15,9	4,8	16,1	24,9	16,1	5,0	16,1
Crédit au secteur privé	1 191,3	1 489,2	1 397,8	1 427,7	1 446,3	1 470,3	1 579,6	1 499,6	1 599,5	1 697,0	1 696,9	1 876,3	1 790,5
Autres postes (net, avois = +) ²	-120,0	-191,7	-134,3	-187,4	-115,8	-362,2	-188,9	-53,0	27,3	-11,0	37,3	-158,3	57,0
Masse monétaire (M3)	2 740,8	3 369,3	3 302,4	3 343,1	3 336,1	3 402,3	3 281,7	3 542,7	3 448,1	3 774,3	3 644,0	4 164,5	3 985,2
Dépôts en devises	443,8	457,7	456,9	458,0	496,5	465,1	463,6	474,3	447,9	481,0	457,6	485,6	464,7
M2	2 265,9	2 881,7	2 813,8	2 855,1	2 806,8	2 907,3	2 786,1	3 038,4	2 968,5	3 263,3	3 154,7	3 648,9	3 488,8
Circulation fiduciaire hors banques	715,1	861,5	840,6	810,4	780,9	848,4	800,5	894,9	852,7	957,6	906,5	1 043,6	1 029,3
Dépôts en monnaie locale	1 410,0	2 020,1	1 808,9	2 044,7	1 861,8	2 058,8	1 820,6	2 143,5	2 122,8	2 305,7	2 257,8	2 605,4	2 469,2
Obligations court terme des banques commerciales	31,1	30,0	31,7	30,0	32,8	30,0	32,0	30,0	31,7	30,0	31,7	30,0	31,7
Pour mémoire:				(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
M3	25,9	22,9	20,5	23,0	22,7	23,4	19,0	23,1	19,8	25,2	20,8	23,6	20,7
M2	24,9	27,2	24,2	27,6	25,4	27,7	22,4	23,9	21,0	26,8	22,5	26,6	24,0
Crédit intérieur	-9,6	35,5	20,3	44,9	29,7	41,7	36,8	30,1	25,9	32,9	21,9	25,4	30,5
Crédit à l'économie	18,0	24,9	17,4	21,6	25,6	23,9	33,6	26,0	35,3	24,1	23,4	25,9	28,7
Variation nominale des CNE depuis début année	-351,7	123,3	26,5	16,2	-55,6	41,8	-13,6	8,5	-38,7	-64,8	-122,9	21,7	36,2
Base monétaire	13,3	21,7	32,1	16,1	20,8	16,0	26,4	15,0	18,2	22,3	22,9	22,0	15,0
Multiplicateur de la base monétaire (M3/réserves)	2,6	2,6	2,4	2,7	2,6	2,8	2,4	2,6	2,4	2,6	2,5	2,7	2,5
Vitesse de circulation de la monnaie	4,3	4,1	4,2	3,6	4,1

Sources: Banque centrale de Madagascar (BCM); estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 08/66, République de Madagascar-Rapport des services du FMI sur les deuxième et troisième revues du programme appuyé par la FRPC.

² Les projections comprennent les estimations de gains/pertes d'évaluation, augmentation de fonds propres des banques, et erreurs issues de : variations saisonnières, accumulation d'AEN, ventes et achats de BTA, et accumulation de dépôts de l'État.

Tableau 7. Madagascar: Bilan de la Banque centrale de Madagascar (BCM), 2006-10
(Milliards d'Ariary)

	2006	2007		2008									
		Proj. ¹	Est.	Janvier		Mars		Juin		Sept.		Dec.	
				Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. rév.	Prog. ¹	Prog. rév.	Prog. ¹	Prog. rév.
Avoir extérieurs nets	1 050,6	1 278,3	1 398,9	1 270,4	1 406,7	1 270,7	1 283,5	1 378,6	1 224,1	1 478,2	1 380,2	1 559,9	1 416,3
Avoirs extérieurs bruts	1 155,1	1 395,6	1 506,2	1 386,6	1 516,1	1 430,9	1 436,6	1 537,9	1 364,1	1 658,3	1 575,1	1 739,0	1 611,2
Engagements extérieurs bruts	104,6	117,3	107,4	116,2	109,4	160,1	153,1	159,3	140,0	180,1	194,9	179,1	194,9
Avoirs intérieurs nets	12,4	15,3	5,8	-14,0	-99,6	-40,7	57,2	-3,6	188,8	-18,2	87,5	18,8	199,1
Créances sur l'État (net)	-78,7	74,5	-62,6	57,4	-131,9	16,4	-34,4	58,1	-44,5	59,7	-135,5	121,3	-26,5
<i>dont</i> : compte IADM FMI ⁴	-325,5	-289,4	-289,4	-289,4	-289,4	-280,3	-280,3	-271,3	-271,3	-262,2	-262,2	-253,2	-253,2
Créances sur les entreprises publiques	4,6	4,7	4,7	4,7	4,6	4,7	4,5	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7
Opérations de gestion de la liquidité (+ = injection)	-49,5	-226,6	-175,9	-252,3	-217,5	-250,9	-111,2	-277,6	-74,9	-316,7	-103,2	-364,4	-133,2
Autres postes nets (actif = +) ²	136,1	162,8	239,7	176,2	245,3	189,1	198,2	211,3	303,5	234,1	321,5	257,2	354,0
Base monétaire	1 063,0	1 293,7	1 404,6	1 256,4	1 307,1	1 230,0	1 340,7	1 375,0	1 412,9	1 460,0	1 467,7	1 578,7	1 615,4
Circul. fiduc. hors banques	715,1	861,5	840,6	810,4	780,9	848,4	800,5	894,9	852,7	957,6	906,5	1 043,6	1 029,3
Réserves des banques	345,3	431,7	554,3	445,6	516,4	381,1	533,1	479,6	550,5	501,9	551,5	534,7	576,4
Encaisse des banques	51,1	60,3	73,4	56,7	67,0	59,4	72,6	62,6	76,7	67,0	77,1	73,0	87,5
Dépôts des banques	294,2	371,4	480,9	388,8	449,4	321,7	460,5	417,0	473,8	434,9	474,5	461,6	488,9
Pour Mémoire:													
Flux annuel cumulatif													
Avoirs extérieurs nets ³	524,1	227,7	348,3	-7,9	7,8	-7,6	-115,3	100,3	-174,8	199,9	-18,6	281,6	17,5
En millions de DTS	47,7	106,8	152,5	1,5	-3,2	1,6	-30,0	43,0	-24,2	81,7	36,5	114,4	50,5
Avoirs intérieurs nets ³	-398,9	2,9	-6,6	-29,4	-105,4	-56,1	51,4	-19,0	183,0	-33,6	81,7	3,4	193,3
Créances sur l'État (net) ⁴	-404,0	153,3	16,1	-17,1	-69,3	-58,2	28,2	-16,5	18,1	-14,8	-72,9	46,7	36,2
Base monétaire	125,2	230,7	341,7	-37,3	-97,6	-63,7	-64,0	81,3	8,2	166,3	63,1	285,0	210,7
Croissance cumulée	13,3	21,7	32,1	-2,9	-6,9	-4,9	-4,6	6,3	0,6	12,9	4,5	22,0	15,0

Sources: Banque centrale de Madagascar (BCM); estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport du FMI No. 08/66, République de Madagascar-Rapport des services du FMI sur les deuxième et troisième revues du programme appuyé par la FRPC.

² À l'exclusion des transferts de l'État mais y compris les effets estimés d'évaluation et les gains/pertes.

³ À l'exclusion de l'IADM.

⁴ À l'exclusion des bons du Trésor utilisés pour les opérations de politique monétaire.

Tableau 8. Madagascar: Indicateurs de solidité bancaire, 2002–2007 (fin de période)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<hr/>						
Ratio de fonds propres	(Ratio; pourcentage)					
Fds pr. réglementaires/actifs pondérés par les risques						
Ratio le plus bas (min = 8%)	11,4	10,7	7,2	8,8	9,6	10,2
Moyenne	15,3	14,4	12,0	12,0	12,7	14,1
Qualité des actifs						
Créances improductives/total crédits bruts	19,6	16,7	11,5	9,5	8,6	9,0
Concentration risques (max =35% fds pr., ratio pl)	54,5	41,3	62,9	47,2
Revenu et rentabilité						
Rendement des actifs	0,8	2,4	3,0	3,7	4,0	3,9
Rendement des fonds propres	13,4	37,9	49,1	61,2	60,3	60,3
Marge d'intérêt/revenu brut	59,3	64,8	68,4	69,6
Charges hors intérêts/revenu brut	52,2	46,9	44,8	42,4	46,1	44,7
Dépenses personnel/charges hors intérêts	38,3	38,9	35,4	36,4	35,2	36,6
Liquidité						
Actifs liquides/total des actifs	52,1	50,5	47,4	43,4	44,0	46,0
Actifs liquides/passifs à court terme	77,8	73,2	67,6	61,3	64,8	69,1
(milliards d'ariary; sauf indication contraire)						
<i>Pour mémoire:</i>						
Total actifs	1 393,0	1 537,2	2 006,6	2 208,8	2 736,2	3 306,1
Total actifs, en pourcentage du PIB	20,6	18,8	19,9	18,7	23,2	15,1
Total bénéfices avant impôt	15,9	49,9	80,2	111,4	112,9	...
Valeur ajoutée secteur bancaire	183,5	220,6	249,6	289,7
Rendement moyen des prêts (pourcentage)	13,8	15,4	15,2	15,5
Engagements devises (max=20% fds pr., ratio pl)	19,6	58,3	127,2	16,8	9,4	16,4

Source: Commission de supervision bancaire et financière, Banque centrale de Madagascar (BCM)

Tableau 9: Madagascar: Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2007-2016
(millions de DTS, sauf indication contraire)

	2007	Projections								
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants	0,9	0,8	0,8	1,9	3,0	5,4	7,7	9,2	8,1	6,9
Principal	0,0	0,0	0,0	1,1	2,3	4,6	7,0	8,6	7,4	6,3
Commissions et intérêts	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et envis	...	0,8	1,0	2,1	3,3	5,6	7,9	15,0	16,6	15,4
Principal	...	0,0	0,0	1,1	2,3	4,6	7,0	14,1	15,8	14,7
Commissions et intérêts	...	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,7
Total des obligations sur la base des crédits existants et envisagés ¹										
En millions de DTS	0,9	0,8	1,0	2,1	3,3	5,6	7,9	15,0	16,6	15,4
En pourcentage des exportations de biens et services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4
En pourcentage du service de la dette ²	4,0	3,4	1,6	2,1	1,4	2,5	3,4	6,4	7,0	6,4
En pourcentage de la quote-part	0,8	0,7	0,8	1,7	2,6	4,4	6,2	11,6	12,7	11,7
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,2	0,1	0,1	0,2	0,3	0,5	0,7	1,2	1,2	1,0
Encours des crédits du FMI										
En millions de DTS	27,1	28,1	29,1	30,1	31,1	32,1	33,1	34,1	35,1	36,1
En pourcentage des exportations de biens et services	1,9	1,7	1,6	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
En pourcentage du service de la dette ²	116,8	114,1	48,2	29,6	13,7	14,2	14,3	14,4	14,7	15,0
En pourcentage de la quote-part	22,1	22,8	23,4	24,0	24,6	25,2	25,8	26,4	26,9	27,5
En pourcentage des réserves internationales brutes	5,0	4,5	3,8	3,4	3,3	3,1	2,9	2,7	2,5	2,4
Pour mémoire:										
Exportations de biens et services	1 459	1 604	1 778	2 583	2 888	3 117	3 355	3 601	3 884	4 129
Service de la dette ²	23	25	60	102	227	227	231	236	238	240
Quote-part	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131
Réserves internationales brutes	538	626	764	886	948	1 041	1 148	1 253	1 399	1 519
PIB	7 378	9 216	10 323	11 788	13 143	14 364	15 717	17 209	18 848	20 654

Sources: Autorités malgaches; estimations et projections des services du FMI.

¹ Suppose un décaissement de deux tranches d'augmentation, la première tranche de 13,75 millions de DTS étant décaissée en juillet 2008 et la deuxième tranche de 4,58 millions de DTS en janvier 2009.

² Y compris rachats au FMI et remboursement du service total de la dette.

Tableau 10. Madagascar: Échéances provisoires du programme appuyé par l'accord triennal au titre de la FRPC, 2008-2009

Date	Action	Décaissement
À partir du 30 avril 2008	Examen de la quatrième revue par le Conseil	7,856 millions de DTS
À partir du 2 juillet 2008	Examen de l'augmentation du niveau d'accès (première tranche) par le Conseil	13,75 millions de DTS
À partir du 31 octobre 2008	Examen de la cinquième revue par le Conseil	7,856 millions de DTS
À partir du 31 octobre 2008	Augmentation du niveau d'accès (deuxième tranche)	4,58 millions de DTS
À partir du 30 avril 2009	Examen de la sixième revue par le Conseil	7,854 millions de DTS

Tableau 11. Madagascar: Objectifs du Millénaire pour le développement

	1994	1997	2000	2003	2005	2015 Objectif
Objectif 1. Éradiquer la pauvreté extrême et la faim						
Population vivant avec moins d'un dollar EU par jour (pourcentage)	46,0	49,0	66,0
Écart de pauvreté au seuil de 1 dollar EU par jour (pourcentage)	18,0	...	29,0
Prévalence de la malnutrition infantile (moins de 5 ans)	45,0	40,0	...	33,0	42,0	20,5
Population ne disposant pas de la ration calorique minimum (pourcentage)	...	40,0	...	38,0	38,0	17,5
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous						
Taux de scolarisation primaire net (pourcentage du groupe d'âge pertinent)	65,0	77,0	92,0	100,0
Pourcentage du groupe d'âge atteignant la 5ème année d'étude	51,0	57,0	43,0	...
Taux d'achèvement des études primaires (pourcentage du groupe d'âge pertinent)	28,4	28,6	35,6	39,3	57,7	...
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes						
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (pourcentage)	95,7	95,8	95,9	100,0
Proportion des sièges occupés par des femmes au sein du parlement national (p	...	4,0	8,0	4,0	6,9	...
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile						
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	137,0	...	119,0	56,0
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	84,0	...	74,0	...
Vaccination contre la rougeole (pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois)	63,0	46,0	56,0	59,0	59,0	...
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle						
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée pour 100.000 naissances viv	550,0	123,0
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	...	47,3	46,2	...	51,3	...
Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies						
Taux de prévalence des contraceptifs (% de femmes de 15 à 49 ans)	...	19,0	19,0	17,0	27,0	...
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	194,5	204,5	215,1	226,2	233,9	...
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (pourcentage)	65,1	72,1	67,0	...
Objectif 7. Assurer un environnement durable						
Zones forestières (pourcentage de la superficie du territoire)	22,0	...	22,0	...
Aires protégées (pourcentage de la superficie du territoire)	3,1	...
Émissions de dioxyde de carbone (en tonnes métriques par habitant)	0,1	0,1	0,1	0,1
Accès à des sources d'eau améliorées (pourcentage de la population)	46,0	72,0
Accès à un système d'assainissement amélioré (pourcentage de la population)	32,0	...
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ¹						
Taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans (total)
Téléphones fixes et portables (pour 1.000 personnes)	2,5	3,2	7,3	19,5	30,7	...
Nombre de micro-ordinateurs (pour 1.000 personnes)	...	1,4	2,2	4,5	5,0	...

Source: Banque mondiale

APPENDICE I
MADAGASCAR: LETTRE D'INTENTION

Antananarivo, Madagascar
Le 17 juin 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire International
Washington, DC 20431

Monsieur le Directeur général,

1. Le Conseil d'administration du FMI a approuvé, le 21 juillet 2006, un accord triennal d'un montant total équivalent à 55,0 millions de DTS à l'appui du programme économique du gouvernement malgache pour 2006–08 et de la mise en action du Mécanisme d'intégration commerciale (MIC). Le Conseil d'administration du FMI a conclu la première revue de l'accord le 20 décembre 2006, puis les deuxième et troisième revues le 30 janvier 2008.
2. Le gouvernement malgache sollicite une augmentation du niveau d'accès visé dans l'accord FRPC, pour faire face aux chocs résultant du passage d'un cyclone dévastateur et de la flambée des cours mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires. Ces chocs ont renchéri les importations et limité l'accumulation des réserves. Le gouvernement malgache demande un relèvement du niveau d'accès correspondant à 15 % de la quote-part de Madagascar, soit 18,33 millions de DTS, dont 13,75 millions de DTS seraient décaissés avec la quatrième revue et 4,58 millions de DTS avec la cinquième revue, ce qui porterait l'accès total au titre de l'accord FRPC en vigueur à 73,3 millions de DTS (60 % de la quote-part).
3. Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint fait le point sur les résultats macroéconomiques et financiers, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques économiques jusqu'en mai 2008. Il actualise aussi le programme de politique économique et de réforme structurelle que le gouvernement malgache entend mettre en œuvre en 2008.
4. Tous les critères de réalisation quantitatifs fixés pour la date d'évaluation de la quatrième revue (fin janvier 2008) ont été respectés.
5. Deux critères de réalisation structurels établis pour la fin mai 2008 n'ont pas été observés. Le système d'inspection des marchandises à l'enlèvement des zones sous douane a pris effet avec cinq semaines de retard en raison de lenteurs administratives. Ce retard étant relativement court, nous demandons une dérogation pour le non respect du critère. Les

consultations interministérielles et avec le secteur privé sur la loi de promotion des exportations ont été plus longues que prévu ; de ce fait, le critère de réalisation structurel relatif au dépôt au parlement, avant la fin mai 2008, du projet de loi de promotion des exportations qui aura pour effet d'exclure les nouvelles entreprises du régime de zones et entreprises franches à compter de la fin mai 2008, n'a pas été observé. Dans une récente communication au Conseil du gouvernement nous avons réaffirmé notre intention de mettre en œuvre cette mesure et nous sommes déterminés à le faire d'ici la fin octobre 2008, le processus de consultation suivant son cours. Nous sollicitons une dérogation pour la non observation de ce critère.

6. Nous reconnaissons que la BCM a instauré par inadvertance, une pratique de taux de change multiples induisant une restriction de change, dans le cadre de son offre de devises à taux minoré aux importateurs de produits alimentaires, dans le but de contenir l'impact inflationniste de la hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires. Cette pratique n'a pas été reconnue comme constituant une pratique de taux de change multiples lors des deuxième et troisième revues, les écarts par rapport aux taux du marché étant alors très inférieurs à 2 %. Bien que nous ayons immédiatement mis un terme à cette pratique dès que le problème nous a été expliqué, la pratique de taux de change multiples et la restriction de change y afférente ont entraîné la non observation des critères de réalisation continus prohibant : i) l'introduction ou la modification d'une pratique de taux de change multiples ; ii) l'imposition ou l'intensification de restrictions sur les paiements et les transferts au titre des transactions internationales courantes. La non observation de ces critères a donné lieu à deux décaissements non conformes consécutifs à la deuxième et à la troisième revue. De ce fait, nous demandons aussi l'octroi de dérogations pour la non observation de ces critères.

7. Le gouvernement est convaincu que les politiques et les mesures exposées dans le mémorandum ci-joint permettront d'atteindre les objectifs du programme. Il prendra cependant toute autre mesure qui pourrait s'imposer à cet effet. Le gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures, avant toute révision des politiques exposées dans le MPEF, conformément à la politique du FMI concernant ces consultations.

8. Pour faciliter la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des politiques énoncées, le gouvernement malgache demande par la présente la conclusion de la quatrième revue et le décaissement du cinquième prêt au titre de l'accord en vigueur, y compris l'augmentation, pour un montant équivalent à 21,606 millions de DTS.

9. Le gouvernement envisage de procéder à la cinquième revue du programme avant la fin décembre 2008 et à la sixième revue avant la fin juin 2009. La cinquième revue portera, entre autres, sur l'incidence budgétaire des coûts de reconstruction après le passage du cyclone, les mesures nécessaires pour résorber les déficits des caisses de retraite des fonctionnaires, les mesures à prendre en priorité pour renforcer la gestion des dépenses publiques, notamment l'utilisation efficiente du SIGFP, et l'examen de la future stratégie de la JIRAMA.

10. Le gouvernement malgache consent à la publication de la présente lettre, du MPEF, du Protocole d'accord technique ci-joint et du rapport des services du FMI relatif à la quatrième revue du programme.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.

/s/

Haja Nirina Razafinjatovo
Ministre des Finances et du budget

/s/

Frédéric Rasamoely
Gouverneur
Banque centrale de Madagascar

Pièces jointes : Mémoire de politique économique et financière
Protocole d'accord technique

APPENDICE I—PIÈCE JOINTE I**MADAGASCAR : MÉMORANDUM DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE****I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME EN 2007 ET AU 31 MAI 2008**

1. En 2007, la croissance économique s'est avérée plus soutenue (6,2%) qu'en 2006 (5%) du fait d'une bonne performance à l'exportation et des investissements directs étrangers (IDE) liés à la mise en place de deux grands projets miniers. La décélération des prix non alimentaires (en particulier celle du coût du logement) a ramené l'inflation de 10,8% en 2006 à 10,3% en 2007.
2. La croissance de la masse monétaire sur la période est restée en ligne avec les objectifs du programme. La base monétaire a également suivi un profil cohérent avec le programme, à l'exception d'une accélération temporaire en décembre 2007. L'impact de l'accroissement des réserves de change sur la croissance monétaire a été atténué par des opérations d'open market. Les récents indicateurs prudentiels montrent que le système bancaire reste solide bien que le niveau des créances douteuses ait quelque peu augmenté à la fin de 2007.
3. Les recettes fiscales ont nettement dépassé les objectifs du programme (d'un montant équivalent à 0,5 % du PIB), grâce aux progrès enregistrés en matière d'administration fiscale et douanière et aux versements de TVA et d'impôts fonciers liés à la construction du grand projet d'exploitation de nickel. D'autre part, les dépenses sur financement intérieur sont restées en deçà des objectifs du programme, en raison notamment de l'évolution favorable des taux d'intérêt. Dès lors l'endettement intérieur net (définition programme, excluant la recapitalisation de la Banque centrale de Madagascar) est resté sous le plafond autorisé dans le programme.
4. Le solde global de la balance des paiements est resté excédentaire en 2007. Le déficit de la balance courante a été contenu à 14 % du PIB, soit bien moins que les 19 % initialement prévus. Si les délais dans la construction de l'un des grands projets miniers ont conduit à limiter la croissance des importations, en dépit de l'appréciation de l'Ariary, les exportations ont été dynamiques. Le déficit courant a été plus que financé par les entrées de capitaux permettant une accumulation de réserves à hauteur de 148 millions de DTS. Les réserves officielles couvraient, à fin 2007, 2,9 mois d'importations (3,3 mois en excluant les importations des grands projets miniers).
5. Tous les critères de réalisation quantitatifs au 31 janvier 2008 ont été respectés. Il en est de même pour les indicateurs au 31 mars 2008, à l'exception de deux indicateurs relatifs à la politique monétaire (tableaux 1 et 2). La banque centrale n'a pas atteint son objectif de réserves internationales en raison des flux d'investissements directs étrangers plus faibles que prévus dans le secteur minier. La banque centrale a également dépassé son plafond d'avoirs

intérieurs car certaines banques ont eu un besoin temporaire de liquidité, et ont dû recourir au guichet de refinancement de la banque centrale, et ses opérations d'open market de stérilisation ont été inférieures au niveau programmé.

6. Sur le plan structurel, le contrôle de la sortie du port de Toamasina, le principal port du pays et le seul où le système d'information Tradenet est opérationnel, a été renforcé cinq semaines plus tard que prévu (critère de réalisation structurel ; tableau 3). Ce retard s'explique par des problèmes techniques lors de l'installation du système Tradenet. Comme ce contrôle renforcé a été mis en œuvre au port de Toamasina, le gouvernement demande une dérogation pour le non respect de ce critère de réalisation. Le dépôt au parlement d'un projet de loi de promotion des exportations, éliminant le régime des zones et entreprises franches, sauf pour les sociétés qui en bénéficient déjà, avant le 31 mai 2008 n'a pas été possible en raison de la nécessité de continuer la concertation avec toutes les parties prenantes (§35). Comme le Ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie a déjà envoyé une communication au Conseil de gouvernement sur le dépôt au parlement du projet de loi sur la promotion des exportations d'ici la fin octobre 2008, le gouvernement demande une dérogation pour le non respect de ce critère de réalisation. Deux repères structurels ont été observés, et un autre - la production des balances des comptes des trésoreries reliées au SIGFP - a été retardé à la suite de problèmes techniques (§24).

7. La Banque centrale de Madagascar a vendu des devises à un opérateur au cours minimum du marché pour l'importation de produits de première nécessité (riz, blé et huiles alimentaires) en 2007 et au cours des premières semaines de 2008 par l'intermédiaire du marché interbancaire de devises sans réaliser qu'elles donneraient lieu à une pratique de taux de change multiple et une restriction de change. Dès qu'elles ont pris conscience que ces pratiques enfreignaient les engagements dans le cadre du programme, les autorités monétaires y ont mis fin. Par note du 8 mai 2008, la Banque centrale de Madagascar a communiqué aux banques participant au marché interbancaire de devises que, conformément aux engagements de Madagascar en vertu des Statuts du Fonds monétaire international (notamment l'article VIII, section 3), elle s'abstiendrait de recourir à des pratiques de taux de change multiples ou des mesures de contrôle de change. La pratique de taux de change multiples et la restriction de change ont donné lieu, à l'occasion des deuxième et troisième revues, au non respect des critères de réalisation de l'accord FRPC interdisant la pratique de taux de change multiples ou l'adoption de restrictions de change. Dès lors, les autorités demandent une dérogation pour le non respect de ces critères de réalisation.

II. MISE A JOUR DU PROGRAMME EN 2008

A. Mise en œuvre du Madagascar Action Plan

8. Le MAP (Madagascar Action Plan) est le plan de développement pour la période 2007-2011 et sert de référence pour la programmation budgétaire annuelle et le cadre de dépenses à moyen terme. Le cadre de sa mise en œuvre comprend désormais :

- le Madagascar Action Plan (MAP), qui décrit les engagements, les stratégies et les actions ;

- les programmes sectoriels, qui mettent en évidence les stratégies des secteurs, les actions à réaliser pour chaque année, le cadre unique de suivi-évaluation, le coût des activités tout en précisant les financements déjà acquis et ceux qui seront encore à rechercher ;
- une programmation au niveau régional, y compris des activités non prévues dans les programmes sectoriels qui seront assurées par le budget des régions ;
- le programme annuel (ou Politique Générale de l'État), qui sera tiré des programmes sectoriels et qui coïncidera avec le processus budgétaire ;
- la mise en place d'une structure de coordination des aides qui sera rattachée à la Primature.

9. Pour approfondir le dialogue sur les moyens à mettre en œuvre, le gouvernement a retenu le principe d'organiser une conférence annuelle et des réunions sectorielles. La première Table Ronde des partenaires, qui s'est tenue à Madagascar les 9 et 10 juin 2008, a constitué un forum de dialogue et d'échanges sur les programmes et les ressources pour relever les défis identifiés par le MAP.

Cadre macroéconomique

10. L'accélération de la croissance de 6,1 % en 2007 à 7 % en 2008 s'explique par l'intensification des investissements réalisés par les compagnies minières et tient compte de l'impact des cyclones du début de l'année. Le taux d'inflation pour 2008 a été révisé à la hausse (de 8 à 9,7%), reflétant la hausse des prix du riz et du pétrole sur les marchés internationaux. Ces développements, et le ralentissement de l'économie mondiale, vont entraîner un accroissement du déficit courant qui devrait atteindre 23 % du PIB. En dépit des flux d'IDE attendus, la couverture des réserves de changes brutes devrait sensiblement se réduire à 3,1 mois d'importations (nettes des importations des grands investissements miniers).

C. Politiques économiques et financières

Politique et réformes budgétaires

a. Politique budgétaire

11. Le gouvernement a décidé de consacrer 30 milliards de MGA de la réserve budgétaire de 45 milliards de MGA approuvée dans la loi de finances 2008¹ aux coûts de reconstruction occasionnés par les cyclones.

12. La bonne tenue des recettes fiscales en 2007, la révision à la hausse des importations, et la poursuite des réformes en matière d'administration fiscale et douanière en 2008 ont amené le gouvernement à revoir son objectif de recettes fiscales à la hausse (d'environ 0,3 % du PIB) par rapport à celui annoncé dans la loi de finances 2008, en dépit de l'exonération temporaire de la TVA sur le riz et de l'exonération de TVA sur le pétrole lampant envisagées pour amortir le choc de la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires sur les plus pauvres. De plus, les recettes non fiscales ont également été revues à la hausse du fait des recettes provenant de la vente aux enchères de bois de rose illégalement coupé (environ 0,1 % du PIB) au cours du premier trimestre. Enfin, la mise à jour des informations auprès des partenaires au développement a mis en évidence une augmentation des dons budgétaires (d'environ 0,3 % du PIB) et des prêts budgétaires (d'environ 0,3 % du PIB) par rapport à la loi de finances de 2008, pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. D'autre part, du fait de la diminution de l'endettement intérieur net en 2007 et des taux d'intérêt au premier trimestre de 2008, les autorités ont revu à la baisse les charges d'intérêt (d'environ 0,3 % du PIB) par rapport à la loi de finances 2008.

13. Au vu de ce qui précède, le gouvernement proposera les mesures suivantes, dans un collectif budgétaire qu'il entend déposer au parlement :

- exonération temporaire de la TVA sur le riz à partir du 1^{er} juillet 2008 en vue d'atténuer l'impact de la hausse des prix internationaux sur les citoyens les plus pauvres (coût budgétaire : 30 milliards de MGA ou 0,2 % du PIB); d'autres mesures seront prises pour augmenter la production locale et dès lors diminuer la dépendance des importations ;
- exonération de TVA pour le pétrole lampant en vue d'atténuer l'impact de la hausse des produits pétroliers sur les citoyens les plus pauvres (coût budgétaire maximum : 12 milliards de MGA ou 0,1 % du PIB) ;

¹ MPEF du 7 janvier 2008, ¶17

- mesures ciblées pour alléger le choc de la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires sur les plus pauvres (coût budgétaire : 40 milliards de MGA ou 0,2 % du PIB) ; mesures pour encourager la production contracyclique de riz (15 milliards de MGA) ; subventions au transport urbain (10 milliards de MGA) ; « cash for work » (5 milliards de MGA) ; et programme de cantines scolaires dans quartiers défavorisés (10 milliards de MGA) ;
- relèvement des crédits de fonctionnement en vue de régulariser les factures d'électricité des ministères et universités dues à la JIRAMA (¶34) et de faire face à la hausse des prix pétroliers (coût budgétaire de 32 milliards et 3,6 milliards de MGA, respectivement, soit 0,2 % du PIB) ;
- relèvement des crédits pour les dépenses d'investissement sur financement intérieur (51,5 milliards de MGA, ou 0,3 % du PIB), essentiellement dans les secteurs agricole et énergétique, et dans le secteur des travaux publics, y compris la TVA sur les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ;
- augmentation du remboursement des arriérés accumulés à l'égard de la société de télécommunication TELMA avant le 1^{er} juillet 2006 (coût budgétaire : 38,5 milliards de MGA ou 0,2 % du PIB) ; et
- dépenses diverses : recapitalisation de la compagnie aérienne publique Air Madagascar (16,2 milliards de MGA, ou 0,1 % de PIB) ; relèvement des transferts aux communes (10 milliards de MGA) ; préparatifs du Sommet de l'Union africaine qui se tiendra à Madagascar en juillet 2009 (5 milliards de MGA) ; relèvement de la masse salariale des fonctionnaires (5 milliards de MGA) ; relèvement des crédits au titre de biens et services de l'Assemblée nationale (3,1 milliards de MGA) ; et relèvement des crédits des ambassades en Éthiopie, en Inde et à l'ONU (1 milliard de MGA).

14. Le gouvernement se donne pour priorité d'éviter l'accumulation de tout nouvel arriéré et d'apurer les arriérés accumulés par l'État avant le début du programme. A cette fin, le gouvernement exécutera en priorité les crédits inscrits dans la loi de finances 2008 pour ses contreparties de TVA sur les dépenses en capital sur ressources extérieures et à payer ces dépenses dans un délai de 60 jours, à partir de la réception des documents conformes. Le Ministère des finances et du budget suivra l'exécution de ces paiements grâce à l'enregistrement des factures des opérateurs sur son site Internet. De plus, comme indiqué plus haut (¶13), le gouvernement inscrira 38 milliards de MGA de crédits supplémentaires dans la loi de finances rectificative pour apurer les arriérés accumulés avant le début du programme.

b. Politique fiscale

15. La politique fiscale reste marquée par la mise en œuvre de la simplification majeure du Code général des impôts adoptée dans la Loi de finances 2008, qui établit un système fiscal simple, équitable et favorable à la croissance². Le gouvernement apportera des modifications au code des impôts afin d'étendre la mise en œuvre d'un système déclaratif aux contribuables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions de MGA (12.000 dollars) dans la loi de finances de 2009.

16. Le gouvernement réitère son engagement de n'accorder aucune exonération ni suspension de taxes et/ou de droits de douane sauf celles prévues par le Code des Douanes, les traités ou conventions internationaux, et celles explicitement décidées en Conseil de gouvernement en cas de circonstances exceptionnelles, telles que cataclysme, utilité publique ou de raison d'État (critère de réalisation continu, tableau 3). Afin d'appliquer cette politique en toute transparence, le gouvernement s'engage à publier chaque mois, sur le site Internet du Ministère des Finances et du budget, la liste des entreprises ayant bénéficié d'exonération ou de suspension décidées par le Conseil de gouvernement depuis le début de l'année, la raison des exonérations ou suspensions, et le manque à gagner pour le Trésor (nouveau repère structurel proposé, tableau 3). La liste mensuelle sera publiée à compter du 15 juin 2008 et couvrira la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 avril 2008. Les listes mensuelles suivantes seront publiées dans un délai de 30 jours à partir de la fin du mois rapporté.

c. Réforme des administrations fiscales et douanières

Administration fiscale

17. Conformément à la stratégie de réforme de l'administration fiscale (2007-2011), les opérations de réhabilitation de la gestion des dossiers fiscaux vont être étendues de la Direction des grandes entreprises aux autres centres fiscaux à fort potentiel, à commencer par les Services régionaux des entreprises de Antananarivo et Toamasina³.

18. Une autre priorité consistera à améliorer le fonctionnement de la TVA. À cet effet, le gouvernement remboursera dans un délai maximum de 60 jours, à compter du dépôt de la demande conforme auprès de la Direction générale des impôts ou de la Direction générale des douanes, les crédits de TVA aux exportateurs et les crédits de Taxe sur les produits pétroliers et de TVA sur les produits pétroliers aux distributeurs de pétrole pour l'avitaillement pour le transport maritime et aérien international. La Direction générale des impôts (DGI) vient de

² Voir les paragraphes 20 et 21 du Mémorandum de politique économique et financière (MPEF) daté du 7 janvier 2008.

³ Voir paragraphe 24 du MPEF du 7 janvier 2008.

mettre en œuvre un traitement différencié des demandes de remboursement basé sur une analyse de risque ; elle traitera les remboursements dans les 15 jours pour les entreprises qui ont de bons antécédents fiscaux, et limitera les contrôles ex ante aux crédits présentant un risque de fraude important.

Administration douanière

19. L'implantation de la plateforme électronique Tradenet reliant tous les acteurs économiques impliqués dans le commerce extérieur, est une priorité de l'administration douanière en 2008.

20. En plus, la Direction générale des douanes (DGD) s'engage à réformer les régimes douaniers autorisant la suspension des droits et taxes payés à l'importation. Pour ce faire, elle va revoir l'étendue des régimes suspensifs à l'aune des meilleures pratiques internationales et va, le cas échéant, proposer une révision de leur champ. La DGD développe une fonctionnalité additionnelle du logiciel SYDONIA++ en vue d'automatiser le suivi du paiement des droits et taxes bénéficiant de régime suspensifs. L'objectif est que cette fonctionnalité soit opérationnelle au port de Toamasina à partir du 1^{er} janvier 2009, en vue d'être utilisée ensuite dans tous les autres ports au cours de l'année 2009.

21. La DGD attachera une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations pour renforcer le contrôle de la collecte des droits et taxes par l'Administration des douanes issues de la vérification d'opérations douanières par une société d'audit privée au cours du dernier trimestre de 2007⁴ :

- Les droits et taxes impayés révélés par l'audit pour un montant total de 8,047 milliards de MGA (4,8 millions de dollars) ont été recouvrés à concurrence de 2,725 milliards de MGA (1,6 million de dollars) au 31 mars 2008. Ils seront, dans la mesure du possible, intégralement recouvrés d'ici le 31 juillet 2008.
- Le contrôle de la sortie des marchandises des ports a été renforcé à Toamasina (¶7). Il en sera de même à Ivato à partir du 1^{er} juin 2008, et à Mahajanga, Diego Suarez et Tulear à partir du 1^{er} septembre 2008
- Au plus tard à partir du 1^{er} juin 2008, la société GasyNet vérifiera de façon continue 10 % des déclarations d'importation (8 % choisis en fonction d'une analyse de risque ; 2 % choisis de façon aléatoire) en vue de vérifier la valeur déterminée par la DGD, le calcul des droits et taxes à l'importation, et le paiement de ces droits et taxes.

⁴ Voir paragraphes 29 et 30 du MPEF du 7 janvier 2008.

- Dès janvier 2009, une entreprise spécialisée effectuera un premier audit annuel indépendant de l'application du Code des douanes et des procédures en vigueur par l'Administration des douanes.

22. Enfin, afin de lutter efficacement contre la fraude, la DGD et la Direction Générale des Impôts (DGI) intensifieront les échanges de renseignements.

Réformes de la gestion des finances publiques

23. La troisième mission d'évaluation indépendante du cadre de dépenses publiques et de responsabilité financière (PEFA), qui s'est déroulée en février 2008, a noté les progrès sensibles réalisés par Madagascar en matière fiscale grâce aux réformes fondamentales mises en œuvre à la DGD et à la DGI. En revanche, la mission a noté la persistance de faiblesses dans le suivi de l'exécution des dépenses, en particulier l'information sur l'exécution budgétaire, et les mécanismes de contrôle interne et externe de l'exécution du budget.

24. Pour remédier à ces faiblesses, le gouvernement utilisera le potentiel offert par le Système d'information de la gestion des finances publiques (SIGFP) en vue de renforcer le contrôle de l'exécution budgétaire :

- production de rapports mensuels des dépenses engagées à l'aide de SIGFP comprenant le nombre et les motifs des rejets par la Direction générale du contrôle financier ;
- production mensuelle des soldes de toutes les trésoreries reliées au SIGFP, qui est utilisée pour la confection du tableau des opérations générales du Trésor (OGT) (repère reporté de 3 mois en raison de problèmes techniques, Tableau 3) ;
- publication mensuelle sur le site Internet du Ministère des Finances et du budget à partir du mois de juin 2008 d'un tableau sur les engagements, les ordonnancements et les paiements cumulés depuis le début de l'année par grande ligne budgétaire de tous les ministères où SIGFP est opérationnel.

25. Enfin, le Ministère des finances et du budget va développer un plan d'action et un échéancier de mesures prioritaires pour améliorer fondamentalement l'efficacité du Contrôle financier, à l'instar des stratégies qui commencent à porter leurs fruits à la DGD et à la DGI. Cette stratégie sera développée en étroite collaboration avec les partenaires de développement qui se coordonnent pour apporter de l'aide budgétaire (Banque mondiale, Commission européenne, Banque africaine de développement, France et Allemagne) d'ici au 30 septembre 2008.

26. La réforme du système des retraites des fonctionnaires sera mise en œuvre à partir de la Loi de finances de 2009 en vue de résorber son déficit structurel estimé à 0,8 % du PIB par

une étude actuarielle récente. Sur base de cette étude, qui a été validée par les responsables des ressources humaines et les représentants des personnels des ministères, des établissements publics, et des collectivités territoriales décentralisées, le Ministre des finances et du budget va présenter une proposition de révision des paramètres du système au Conseil de Gouvernement. La gestion du système des pensions des fonctionnaires sera confiée à une nouvelle direction des pensions au sein du Ministère des Finances et du budget à partir du 1^{er} janvier 2010.

Politique monétaire et de change

27. La Banque centrale (BCM) réaffirme sa détermination à mener une politique monétaire destinée à contenir l'inflation sous la barre des 10 %, atténuer la volatilité et éviter une appréciation excessive du taux de change, et atteindre son objectif d'accumulation de réserves en devises. Pour réaliser ces objectifs, la BCM continuera sa politique de stérilisation sur le marché monétaire. Pour améliorer la gestion de ses réserves en devises étrangères, la BCM élaborera un plan d'investissement stratégique avec l'assistance technique de MCM.

28. Par ailleurs, s'il s'avérait nécessaire de dépasser le niveau de la Position Extérieure Nette (PEN) prévue dans le programme, la BCM procédera à des opérations supplémentaires de stérilisation, dans le but de maintenir l'objectif de base monétaire. Le gouvernement a convenu de couvrir le coût des opérations de stérilisation, en commençant en 2008, à l'aide d'un virement trimestriel à la BCM. Pour minimiser le financement monétaire de l'État, le gouvernement a décidé de diminuer les avances statutaires de la BCM au Trésor de 15 à 5 pourcent des recettes budgétaires du Trésor, et le Trésor a décidé de n'utiliser cette facilité qu'en cas de nécessité absolue.

Politique de développement du secteur financier

29. Le gouvernement finalisera une stratégie nationale pour le développement du secteur financier avec l'assistance de la Banque Mondiale, du FMI et d'autres partenaires d'ici le mois de septembre 2008. Se basant sur cette stratégie et sur un nouveau projet de services financiers mené par la Banque Mondiale, le gouvernement aura pour objectif d'améliorer le cadre juridique du secteur financier, sa structure et la supervision des institutions financières non bancaires tout en accroissant l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises, ainsi que la diversité des instruments financiers.

30. Les autorités envisagent la création d'une banque de développement avec l'assistance de la Banque sud africaine de développement et du KFW allemand ; cette banque pourra impliquer le secteur privé en matière de gestion et de financement.

Politique commerciale

31. La politique commerciale malgache reste guidée par les principes énoncés au MPEF du 7 janvier 2008⁵. A la lumière de l'étude sur l'opportunité d'un droit de douane uniforme non nul, les autorités ont conclu qu'un tel système irait à l'encontre des engagements internationaux du pays et serait en contradiction avec les négociations commerciales en cours.

32. Les autorités poursuivent la libéralisation commerciale au niveau régional. La mise en œuvre du plan d'abaissement tarifaire dans le cadre de la SADC, effective depuis octobre 2007, s'est poursuivie en 2008 et les problèmes initiaux dans la gestion des règles d'origine qui ont affecté certaines entreprises exportatrices sont en voie de résolution. Les négociations avec la Commission européenne et avec les autres pays de la région se poursuivent afin de parvenir à un accord sur les aspects de l'Accord de partenariat économique (APE) qui n'ont pas été couverts par l'accord intérimaire paraphé en 2007.

Gestion de la dette

33. La politique du gouvernement reste axée sur le maintien d'un niveau soutenable d'endettement et seuls des emprunts concessionnels sont considérés. Ces principes sont d'autant plus importants qu'afin d'aider au financement du MAP, une croissance des emprunts, notamment bilatéraux, est envisagée. En 2008, aucun accord bilatéral d'annulation de dette n'a été conclu à ce jour mais les négociations continuent notamment avec les créiteurs bilatéraux non membres du Club de Paris.

Réforme du secteur de l'électricité

34. La hausse des prix du pétrole renforce la nécessité d'améliorer la gestion du secteur de l'électricité. Cependant, en vue d'amortir l'impact du renchérissement du pétrole sur la population, le gouvernement a décidé de retarder toute hausse de tarif de l'électricité jusqu'en octobre 2008. Conformément à la stratégie décrite dans le MPEF du 7 janvier 2008⁶, le gouvernement met en œuvre les mesures prioritaires suivantes :

- augmentation de 15 % des prix de l'électricité en moyenne en octobre 2008 (avec augmentation plus limitée pour la première tranche en vue d'atténuer l'impact sur les plus pauvres), et une autre augmentation en avril 2009 en vue d'aligner les tarifs avec le niveau des coûts ;

⁵ Voir paragraphe 44 du MPEF du 7 janvier 2008.

⁶ Voir paragraphes 47-50 du MPEF du 7 janvier 2008.

- mise en œuvre, à partir de mai 2009, d'un mécanisme d'ajustement alignant les prix aux coûts et dégagant une marge bénéficiaire pour couvrir les investissements;
- transfert budgétaire de 54 milliards de MGA pour couvrir les pertes opérationnelles et financer les investissements d'urgence adoptés dans la loi de finances de 2008, augmenté d'un transfert de 32 milliards de MGA pour apurer les arriérés des administrations publiques et des universités (¶13), dans le projet révisé de collectif budgétaire, et pour couvrir les pertes résultant de la décision de ne pas augmenter les tarifs en avril, en dépit de l'évolution défavorable des prix pétroliers ; et
- appel d'offre international en septembre 2008 pour un nouveau contrat de gestion de 5 ans à partir du 1^{er} avril 2009 ; un consultant sera engagé sous peu pour en assurer la préparation.

Politiques pour faciliter le développement du secteur privé

35. Le processus de consultation ayant été plus long que prévu, le gouvernement a décidé de reporter du printemps 2008 à l'automne 2008 (d'ici la fin octobre) la présentation au parlement d'un projet de loi sur la promotion des exportations (critère de réalisation, tableau 3). Dans le cadre de cette loi, des mesures seront prises pour stimuler toutes les entreprises et activités d'exportation, sans distinction de secteur ni de type d'activité, sans octroyer d'exemption de droits et taxes. Par conséquent, le régime des zones et entreprises franches sera éliminé pour les nouvelles sociétés, tout en le maintenant pour les entreprises qui en bénéficient déjà.

Gouvernance

36. Le gouvernement s'engage à poursuivre les démarches en vue d'adhérer à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (EITI).

37. Madagascar entend lutter contre le blanchiment d'argent et la grande délinquance financière. A cette fin, le Service de Renseignement Financier (SAMIFIN) est opérationnel depuis le 22 mai 2008.

Statistiques

38. Conformément au MAP, le gouvernement entend améliorer son appareil statistique et rendre les données plus facilement accessibles au grand public. En 2008, la BCM et le Ministère des Finances et du Budget publieront des données statistiques sur leurs sites internet. A partir de 2008, l'Institut National de la Statistique (INSTAT) prévoit de mettre à

jour l'année de base des comptes nationaux pour la faire passer de 1984 à 2007. En 2008, le gouvernement a, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), préparé un projet de loi qui régit le système statistique national et qui sera présenté au parlement dans le courant de l'année. Enfin, en 2009, l'INSTAT prévoit de produire un indice trimestriel de production industrielle.

III. SUIVI DU PROGRAMME

39. Le programme appuyé par le FMI dans le cadre de la FRPC sera suivi par le biais de revues semestrielles et moyennant des critères de réalisation quantitatifs et structurels et des repères ainsi que des cibles indicatives mentionnés aux tableaux 2 et 3.

Tableau 8. Madagascar: Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs pour l'accord au titre de la FRPC, 2007-janvier 2008 ¹
(en milliard d'ariary, changement cumulé à partir du 1 janvier 2007, sauf indication contraire)

	31 mars 2007				30 juin 2007				30 septembre 2007				31 déc. 2007				31 jan. 2008			
	Indicateurs				Critères de réalisation				Indicateurs				Indicateurs				Crit. de réal.			
	Prog. ²	Réalisé	Réalisé ajusté	Statut	Prog. ²	Réalisé	Réalisé ajusté	Statut Prél.	Prog. ²	Réalisé	Réalisé ajusté	Statut Prél.	Prog. ²	Réalisé	Réalisé ajusté	Statut Prél.	Prog. ³	Réalisé	Réalisé ajusté	Statut Prél.
I. Critères de réalisations quantitatifs																				
Secteur extérieur																				
(a) Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs (en millions de DTS) ⁴	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté
(b) Plafond pour l'accumulation de nouvelle dette extérieure contractée ou garantie à des termes non-concessionnels ⁴	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté
Banque centrale																				
(c) Plancher pour les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM (en millions de DTS)	-40.6	25.8	39.1	Respecté	-19.0	88.1	95.5	Respecté	5.7	112.5	112.5	Respecté	15.3	152.5	...	Respecté	108.3	149.4	154.1	Respecté
(d) Plafond des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM	15.8	-53.2	-222.7	Respecté	-6.6	-32.8	-299.3	Respecté	-39.3	-129.5	-329.6	Respecté	33.3	-6.6	...	Respecté	-26.4	-112.0	-147.3	Respecté
Finances publiques																				
(d) Plafond pour les besoins de financement intérieur de l'administration centrale	86.9	10.1	-33.1	Respecté	-16.8	-6.0	-41.3	Respecté	-53.8	-82.1	-103.0	Respecté	10.8	-54.1	...	Respecté	80.0	-131.5	-144.4	Respecté
(f) Plancher pour les recettes fiscales	339.7	292.2	...	Pas respecté	761.3	718.8	...	Pas Respecté	1136.9	1088.5	...	Pas Respecté	1523.8	1573.1	...	Respecté	1624.9	1738.9	...	Respecté
(g) Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs ⁴	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	...	Respecté
II. Pour mémoire																				
Aide nette à la balance des paiements (en millions de DTS)	-3.5	-1.8	...		19.3	12.0	...		42.1	47.3	...		47.2	42.0	47.1		48.6	42.4		
Dons et prêts extérieurs au titre de l'assistance budgétaire (en millions de DTS)	0.0	0.7	...		33.5	16.7	...		60.4	55.2	...		76.3	55.2	61.3		61.3	56.9		
Service de la dette extérieure base caisse (en millions de DTS)	3.5	2.4	...		14.2	4.7	...		18.3	7.9	...		29.1	13.3	14.3		12.7	14.5		
Taux de change MGA/DTS (moyenne trimestrielle) ⁴	3350	3015			3350	2810			3350	2816			3350	2824			2790	2821		
Taux de change MGA/DTS (fin de période) ⁵	3350	2953			3350	2794			3350	2854			3350	2800			2790	2834		

Sources: Autorités malgaches; et prévisions et estimations des services du Fond.

¹ Voir Protocole d'accord technique pour la définition des variables et des ajustements.

² IMF Country Report No. 07/7, Republic of Madagascar: First Review Under the Three-Year Arrangement Under the Poverty Reduction and Growth Facility and Request for Waiver and Modification of Performance Criteria.

³ IMF Country Report No. 08/6, Republic of Madagascar-Staff Report for the Second and Third Reviews Under the PRGF.

⁴ A observer sur une base continue.

Tableau 2. Madagascar: Critères de réalisation et indicateurs quantitatifs pour l'accord au titre de la FRPC, 2008 ¹
(en milliard d'ariary, changement cumulé à partir du 1 janvier sauf indication contraire)

	31 mars 2008				30 juin 2008		30 septembre 2008		31 décembre 2008	
	Indicateurs			Statut	Critères de réalisation		Indicateurs		Critères de réalisation	
	Prog. ²	Réalisé	Réalisé ajusté		Prog. ²	Prog. Rév.	Prog. ²	Prog. Rév.	Prog. ²	Prog. Rév.
I. Critères de réalisations quantitatifs										
Secteur extérieur										
(a) Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs (en millions de DTS) ³	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(b) Plafond pour l'accumulation de nouvelle dette extérieure contractée ou garantie à des termes non-concessionnels ³	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque centrale										
(c) Plancher pour les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM (en millions de DTS)	1.6	-30.0	-30.0	Pas Respecté	43.0	-24.2	81.7	36.5	114.4	50.5
(d) Plafond pour les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM ⁴	-56.1	51.4	78.8	Pas Respecté	-19.0	183.0	-33.6	81.7	3.4	193.3
Finances publiques										
(d) Plafond pour les besoins de financement intérieur de l'administration centrale	72.5	-144.9	...	Respecté	-9.8	-116.5	-33.0	-86.9	65.6	31.5
(f) Plancher pour les recettes fiscales	396.5	462.0	...	Respecté	910.9	963.4	1338.3	1416.8	1827.1	1931.5
(g) Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs ³	0.0	0.0	...	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
II. Pour mémoire										
Aide budgétaire extérieure nette (en millions de DTS)	-2.9	1.6			31.0	19.3	53.3	66.6	49.4	95.8
Dons et prêts budgétaires extérieurs (en millions de DTS)	1.4	5.9			43.0	30.3	69.9	82.1	74.4	118.4
Service de la dette extérieure base caisse (en millions de DTS)	4.3	4.3			12.0	11.0	16.6	15.4	25.0	22.6

Sources: Autorités malgaches; et prévisions et estimations des services du Fond.

¹ Voir Protocole d'accord technique pour la définition des variables et des ajustements.

² IMF Country Report No. 08/6, Republic of Madagascar-Staff Report for the Second and Third Reviews Under the PRGF.

³ A observer sur une base continue.

⁴ Excluant transferts de gouvernement.

Tableau 3. Madagascar : Critères de réalisation et repères structurels pour l'accord au titre de la FRPC, 2008

	Echéance	État d'avancement
Critères de réalisation		
<ul style="list-style-type: none"> Aucune exonération ni suspension de taxes et/ou de droits de douane ad hoc sauf celles prévues par le Code des Douanes, les traités ou conventions internationaux, et celles explicitement décidées en Conseil de Gouvernement en cas de circonstances exceptionnelles, telles que cataclysme, d'utilité publique ou de raison d'État. 	Continu	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système qui confie le contrôle de la sortie des ports à une équipe composée de représentants de l'administration des douanes et de GasyNet (dans tous les ports où Tradenet est opérationnel), dirigée par un inspecteur des douanes rapportant directement au Directeur des services extérieurs au siège central de la direction générale des douanes. 	31 janvier 2008	Pas respecté Mis en œuvre le 11 mars 2008
<ul style="list-style-type: none"> Déposer au parlement un projet de loi visant la promotion des exportations, éliminant le régime des zones et entreprises franches tout en la maintenant pour les entreprises bénéficiant déjà du régime. 	31 mai 2008	Pas respecté Reporté au 30 octobre 2008
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour, par le Ministère des finances et du budget, de la régulation trimestrielle des engagements jusqu'à la fin de l'année 2008 à l'attention de tous les ministères en tenant compte des dernières perspectives des ressources extérieures et intérieures, ainsi que des dépenses. 	31 juillet 2008	
Repères structurels		
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude sur l'opportunité d'un tarif douanier uniforme non nul, sur son impact budgétaire et économique, ainsi que sur les autres choix possibles dans le cadre de l'intégration régionale. 	31 janvier 2008	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Produire un rapport des dépenses engagées à fin mars à l'aide du système d'information des finances publiques (SIGFP) comprenant le nombre et les motifs des rejets par la Direction générale du contrôle financier. 	30 avril 2008	Respecté
<ul style="list-style-type: none"> Produire la balance des comptes à fin mars de toutes les trésoreries reliées au SIGFP qui est utilisée pour la confection du tableau des opérations générales du Trésor (OGT) 	30 avril 2008	Pas respecté Reporté au 31 juillet 2008
<ul style="list-style-type: none"> Transférer automatiquement les données sur la collecte des recettes de la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes à la Direction générale du trésor avec SIGFP. 	30 juin 2008	
<ul style="list-style-type: none"> Revoir les directives en matière de gestion des réserves de change de la Banque centrale de Madagascar (BCM). 	30 juin 2008	
<ul style="list-style-type: none"> Publication d'un tableau sur le site web du Ministère des finances et du budget présentant la liste des entreprises ayant bénéficié d'exonération ou de suspension de taxes et/ou de droits de douane décidées à titre exceptionnel par le Conseil de gouvernement, la raison de chaque exonération ou suspension, et le manque à gagner pour le Trésor de chaque exonération ou suspension depuis le début de l'année 2008. 	31 juillet 2008	
<ul style="list-style-type: none"> Émettre un appel d'offre international pour le transfert de la gestion de la JIRAMA à un opérateur privé dans le cadre d'un contrat de gestion. 	30 septembre 2008	
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'une nomenclature budgétaire simplifiée dans le budget 2009 pour: (i) établir un lien clair entre les objectifs assignés à chaque ministère et les programmes qu'il met en œuvre; et (ii) identifier clairement les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté dans le budget. 	31 octobre 2008	

PIÈCE JOINTE II

MADAGASCAR : PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE POUR LE SUIVI DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DES INDICATEURS DU PROGRAMME APPUYÉ PAR L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE (FRPC)

1. Le présent protocole d'accord technique contient la définition des variables utilisées pour établir les critères de réalisation quantitatifs et les indicateurs du programme de 2008, leur mode de calcul, ainsi que les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires. Les objectifs quantitatifs au 30 juin 2008 et au 31 décembre 2008 constituent des critères de réalisation; les objectifs relatifs au 30 septembre 2008 sont des indicateurs. Sauf indication contraire, les variables de flux sont exprimées en flux cumulés depuis le début de l'année. Cependant, les critères de réalisation quantitatifs au 31 janvier 2008 sont exprimés en flux cumulés depuis le début de l'année 2007 et expliqués dans le précédent protocole d'accord technique¹.

I. CRITÈRES QUANTITATIFS

A. Plafond des arriérés de paiement extérieurs

2. Ces arriérés se rapportent aux obligations du service de la dette (remboursements du principal et intérêts) au titre des emprunts contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Madagascar (BCM). Les obligations du service de la dette (y compris les pénalités et charges d'intérêt impayées) sont en arriéré si elles n'ont pas été réglées à la date d'exigibilité ou dans les délais de grâce convenus avec chacun des créanciers, ou fixés par eux de façon unilatérale, avant leur date d'exigibilité. Ils ne comprennent pas les arriérés résultant du non-règlement du service de la dette pour laquelle des négociations de rééchelonnement sont en cours ou qui sont contestés. Ce critère de réalisation doit être respecté de façon continue.

B. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle

Définition

3. La dette extérieure non concessionnelle a une composante de dons inférieure à 35 %. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette définie au point no 9 des Directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'administration no 12274-00/85, 24 août 2000), mais aussi à tout engagement pris ou garanti pour lequel la contre-valeur n'a pas été reçue. Au titre du programme, la dette non concessionnelle inclut les contrats-bail financiers et tout autre instrument donnant lieu à des

¹ Rapport du FMI No. 08/66, République de Madagascar - Rapport des services du FMI sur les deuxième et troisième revues du programme appuyé par la FRPC ; Appendice I, Pièce jointe II.

engagements financiers contractés ou garantis par l'administration centrale (AC) de Madagascar (définie au paragraphe 12), mais exclut celle contractée dans le cadre d'accords de rééchelonnement et des crédits commerciaux normaux à moins d'un an. Si l'AC de Madagascar a un besoin particulier de contracter de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles, les services du FMI doivent en être informés à l'avance afin d'étudier l'inclusion de cette demande dans le programme.

Mode de calcul

4. Le taux de concessionnalité sur les nouveaux emprunts extérieurs est calculé à partir de la moyenne sur 10 ans du taux d'intérêt de référence du marché (TIRM) publié par l'OCDE pour les prêts à échéances supérieures à 15 ans, et de la moyenne sur 6 mois du TIRM pour les prêts à échéances inférieures à 15 ans.

C. Plancher des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

Définition

5. Les avoirs extérieurs nets (AEN) de la Banque centrale de Madagascar (BCM) sont définis comme la différence entre ses avoirs extérieurs bruts et le total de ses engagements extérieurs, y compris les dettes envers le FMI.

Mode de calcul

6. La variation programmée d'AEN sera mesurée en DTS, sous réserve de l'ajustement en fonction de la plus-value ou moins-value du solde net de l'assistance extérieure à la balance des paiements, comme expliqué ci-après.

D. Plafond des avoirs intérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

Définition

7. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM sont définis comme la différence entre la base monétaire et les AEN de la BCM. Ils comprennent le crédit net à l'État, le crédit aux entreprises et particuliers, les créances sur les banques, les engagements vis-à-vis des banques (y compris le produit des appels d'offres négatifs et des opérations d'open market) et les autres postes nets. Les montants d'AIN pour le programme excluent les transferts de l'État à la BCM destinés à couvrir le coût des opérations de stérilisation.

Mode de calcul

8. Le montant observé des AIN sera ajusté de l'écart entre le taux de change observé et le taux de change du programme, appliqué au stock des AEN de la BCM et dépôts en devises détenus par l'AC, comme expliqué à la section III ci-après.
9. Ce montant est également ajusté en soustrayant les transferts de l'État à la BCM destinés à couvrir le coût des opérations de stérilisation.
10. Ce montant est aussi sujet à ajustement en fonction de la plus-value ou moins-value du solde net de l'aide budgétaire extérieure, comme expliqué à la section III ci-après.
11. Enfin, le montant observé des AIN sera ajusté en fonction des variations du coefficient de réserves obligatoires, si le nouveau coefficient est entré en application depuis au mois un mois civil complet :
 - a. En cas de hausse du coefficient de réserves, le montant observé des AIN sera ajusté à la baisse par un montant égal à la variation en points de pourcentage de ce coefficient multipliée par la moyenne des dépôts du public auprès des banques commerciales pour le mois visé; et
 - b. En cas de baisse du coefficient de réserves, le montant observé des AIN sera ajusté à la hausse par un montant égal à la variation en points de pourcentage de ce coefficient multipliée par la moyenne des dépôts du public auprès des banques commerciales pour le mois visé.

E. Plafond des besoins de financement intérieurs nets de l'administration centrale

Définition

12. Aux fins du programme, l'AC correspond au champ des opérations retracées dans le tableau des opérations globales du Trésor (OGT).
13. Le financement intérieur net de l'AC est la somme des composantes suivantes :
 - a. la variation des créances nettes du système bancaire sur l'AC, plus
 - b. la variation de la dette de l'AC envers les institutions non bancaires (intérieures et non-résidentes), plus
 - c. la variation de la dette nette envers les correspondants du Trésor, plus
 - d. les recettes extérieures ou intérieures provenant des opérations de privatisation, plus

- e. la variation du niveau des paiements en instance de l'AC, plus
 - f. la variation des arriérés intérieurs, moins
 - g. les transferts de l'État à la BCM pour indemniser la BCM pour les coûts liés aux opérations de stérilisation.
14. Le montant des paiements intérieurs en instance de l'AC est la différence entre les dépenses engagées et les dépenses payées.
15. Les arriérés intérieurs sont définis au paragraphe 22 ci-dessous.
16. Les créances bancaires nettes sur l'État sont mesurées par la variation du crédit net à l'État dans la situation monétaire ; elles sont constituées par les créances de la BCM et des banques commerciales sur l'AC, y compris les bons du Trésor par adjudication (BTA), les autres titres et les obligations, nets des dépôts de l'AC auprès de la BCM et des banques commerciales, y compris les dépôts en devises. Les autorités informeront les services du FMI de tout changement substantiel dans les comptes bancaires de l'AC, qui pourrait affecter le calcul des créances bancaires nettes sur l'État.
17. Les créances non bancaires sont constituées des BTA et autres bons du Trésor (BT) et obligations placées auprès des institutions non bancaires (intérieures et non-résidentes) et du public.

Mode de calcul

18. Le montant observé des besoins de financement intérieurs nets de l'AC sera ajusté en fonction de l'écart entre les taux de change observés et le taux de change du programme, appliqué à l'aide budgétaire extérieure nette et au stock des dépôts en devises détenus par l'AC, comme expliqué à la section III ci-après.
19. S'agissant des emprunts non bancaires, les BTA et les autres titres publics doivent être comptabilisés à leur valeur nette au moment de l'émission (vente), c'est-à-dire, leur valeur nominale moins toute décote.
20. Le montant des besoins de financement intérieurs nets de l'AC sera sujet à ajustement en cas de plus-value ou moins-value de l'appui budgétaire extérieur net comme expliqué à la section III.

F. Plancher des recettes fiscales

Définition

21. Les recettes fiscales comprennent l'ensemble des recettes des impôts intérieurs et des taxes sur le commerce extérieur encaissées par le Trésor.

G. Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs

Définition

22. Les arriérés comprennent : i) toutes les dépenses ordonnancées par le Trésor, mais non payées dans un délai de trois mois; ii) les remboursements de crédits de TVA aux exportateurs qui ne sont pas remboursés dans un délai de 60 jours à compter du dépôt de demandes conformes à la Direction générale des impôts (DGI) ; et iii) des crédits de Taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de TVA aux distributeurs de produits pétroliers pour la TPP et la TVA payée sur le pétrole fourni aux compagnies aériennes et maritimes au titre de l'avitaillement en vue du transport international, qui ne sont pas remboursés dans un délai de 60 jours à compter du dépôt de demandes conformes à la Direction générale des douanes (DGD). Ce critère de réalisation doit être respecté de façon continue.

II. SUIVI DES VARIABLES ET POSTES POUR MÉMOIRE

A. Aide budgétaire extérieure nette

Définition

23. L'aide budgétaire extérieure nette se définit comme l'aide budgétaire extérieure diminuée du service de la dette extérieure sur base caisse (tableau 1).

24. L'aide budgétaire extérieure se définit comme l'ensemble des prêts et dons budgétaires (c.-à-d. non liés à des projets) hors assistance au titre de l'Initiative renforcée pour les pays pauvres très endettés (PPTE) sur base caisse accordés en financement et donnant lieu à l'inscription d'une ressource pour le Trésor. Elle exclut les prêts ou remises de dette par le FMI et les aides qui donnent lieu à des contreparties pour le Trésor en monnaie locale après un délai de plus d'un an.

25. Le service de la dette extérieure sur base caisse est le montant du service de la dette extérieure décaissé par l'AC.

Mode de calcul

26. L'aide budgétaire extérieure nette programmée est comptabilisée en DTS et convertie en Ariary (MGA) au taux de change du programme. Le montant observé sera ajusté pour tenir compte des variations entre le taux de change et l'aide budgétaire extérieure nette constatés et programmés, comme indiqué à la section III ci-après. Les fonds de contrepartie des aides en nature doivent être comptabilisés lorsqu'ils sont déposés auprès du Trésor.

B. Taux de change du programme

Définition

27. Aux fins de comptabilisation, des taux de change ont été fixés pour le programme. Les stocks et flux de devises ayant une incidence sur les critères de réalisation ou repères ont été convertis en MGA au taux de change MGA/DTS du programme (tableau 1). Les montants libellés en dollars EU et en euros ont été convertis en DTS aux taux suivants : 1 DTS = 1,505 \$ EU et 1 DTS = 1,023 € pour 2008.

III. FACTEURS D'AJUSTEMENT RELATIFS AUX TAUX DE CHANGE ET À L'AIDE BUDGÉTAIRE EXTÉRIEURE

A. Taux de change

28. Dans les tableaux monétaires et budgétaires, les variables en devises étrangères sont converties en MGA en utilisant le taux de change à la date de clôture du bilan pour les stocks, et le taux de la transaction du jour pour les flux.

29. Pour comparer les résultats réalisés aux objectifs du programme, les montants observés des stocks et flux en devises sont convertis en MGA au taux de change du programme.

B. Aide budgétaire extérieure nette

30. Dans le cas d'une moins-value de l'aide budgétaire extérieure nette par rapport au montant programmé à toute date d'évaluation, les montants observés des critères de réalisation et indicateurs suivants seront ajustés du montant de la moins-value, à concurrence d'un total maximum de 15 millions de DTS par an, selon la méthode suivante :

a. le montant observé des AEN de la BCM sera ajusté à la hausse, du montant de la moins-value, à concurrence d'un total maximum de 15 millions de DTS ;

b. le montant observé des AIN de la BCM sera ajusté à la baisse, du montant de la moins-value, à concurrence d'un total maximum de 15 millions de DTS, converti en MGA au taux de change du programme ; et

c. le montant observé des besoins de financement intérieurs nets de l'AC sera ajusté à la baisse, à concurrence du montant de la moins-value, à concurrence d'un total maximum de 15 millions de DTS, converti en MGA au taux de change du programme.

31. En cas d'excédent cumulé de plus de 30 millions de DTS de l'aide budgétaire extérieure nette à toute date d'évaluation, les montants observés des critères de réalisation et

indicateurs suivants seront ajustés du montant de l'excédent (au-delà de 30 millions de DTS), selon la méthode suivante :

- a. le montant observé des AEN de la BCM sera ajusté à la baisse d'un montant correspondant à l'excédent;
- b. le montant observé des AIN de la BCM sera ajusté à la hausse d'un montant correspondant à l'excédent, converti en MGA au taux de change du programme; et
- c. le montant observé des besoins de financement intérieur net de l'AC sera ajusté à la hausse d'un montant correspondant à l'excédent, converti en MGA au taux de change du programme.

IV. DONNÉES ET INFORMATIONS À COMMUNIQUER AUX SERVICES DU FMI

32. En plus des informations définies dans le Protocole d'accord technique de la première revue du programme¹, les autorités communiqueront les informations suivantes :

- transferts de l'État à la BCM pour couvrir les coûts liés aux opérations de stérilisation.

¹ Rapport du FMI No. 07/7, Protocole d'accord technique, par. 28-29.

Tableau 1. Madagascar: Aide budgétaire extérieure nette, 2008
(Millions de DTS, montants cumulés depuis le 1er janvier 2008, sauf indication contraire)

	31-Jan ¹		31-Mar		30-Jun		30-Sep		31-Dec	
	Prog. ²	Est.	Prog. ²	Est.	Prog. ²	Rev. Prog.	Prog. ²	Rev. Prog.	Prog. ²	Rev. Prog.
Dons budgétaires	24.5	20.1	1.4	5.9	28.0	30.3	28.9	33.8	33.3	55.1
Union Européenne	24.5	20.1	1.4	5.9	28.0	30.3	28.9	33.8	33.3	45.1
STABEX et PASA	3.3	...	1.4	0.0	1.4	0.8	2.3	1.6	6.8	7.4
Autre	21.2	...	0.0	5.9	26.5	29.5	26.5	32.3	26.5	37.6
Banque Mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.6
Allemagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.4
Prêts budgétaires	36.8	36.8	0.0	0.0	15.0	0.0	41.0	48.2	41.0	63.2
Banque Mondiale	26.3	26.3	0.0	0.0	0.0	0.0	26.0	33.2	26.0	33.2
BAD	10.5	10.5	0.0	0.0	15.0	0.0	15.0	15.0	15.0	30.0
Total	61.3	56.9	1.4	5.9	43.0	30.3	69.9	82.1	74.4	118.4
Service de la dette extérieure (base caisse) ³	12.7	14.5	4.3	4.3	12.0	11.0	16.6	15.4	25.0	22.6
Intérêt	6.8	6.3	2.3	2.4	5.5	4.8	8.1	7.2	11.6	9.7
Principal	5.9	8.2	2.0	2.0	6.5	6.3	8.5	8.2	13.3	13.0
Aide budgétaire extérieure nette	48.6	42.4	-2.9	1.6	31.0	19.3	53.3	66.6	49.4	95.8
<i>Pour mémoire:</i>										
Taux de change du programme (MGA/DTS) ⁴	2790	2834	2790	2844	2775	2575	2760	2575	2745	2575

Source: Autorités malgaches; et estimations et projections des services du Fonds.

¹ Montants cumulés depuis le 1er janvier 2007.

² Rapport du FMI No. 08/66, République de Madagascar-Rapport des services du FMI sur les deuxième et troisième revues du programme appuyé par la FRPC.

³ Net des flux au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM.

⁴ Utilisé uniquement à des fins de comptabilisation pour fixer les critères de réalisation et en mesurer la réalisation.

Déclaration du Représentant des services du FMI sur la République de Madagascar
Réunion du Conseil d'administration
2 juillet 2008

La présente déclaration résume l'évolution de la situation économique depuis la publication du rapport des services du FMI. Cette évolution ne modifie pas les grandes lignes de l'évaluation des services.

- L'inflation annuelle a grimpé à 8,7 % en mai 2008 (conformément aux prévisions) en raison d'une accélération du volet alimentaire. L'appréciation graduelle et soutenue de l'ariary s'est poursuivie jusqu'à la fin juin 2008.
- Les données préliminaires à la fin mai 2008 indiquent que les programmes monétaires et budgétaires (notamment en matière de recouvrement des recettes fiscales) restent en ligne avec les objectifs du programme.
- Selon les indications préliminaires, les autorités ont respecté le repère structurel concernant l'examen des directives de la BCM sur la gestion des réserves de change à la fin juin 2008.
- D'autres informations seront nécessaires pour déterminer si le repère pour la fin juin, concernant le transfert automatique des données sur le recouvrement des recettes par la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes à la Direction générale du Trésor à travers le SIGFP, a été respecté.



Communiqué de presse n° 08/158
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 2 juillet 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la FRPC en faveur de Madagascar, accroît l'aide financière pour atténuer les effets des chocs extérieurs et approuve un décaissement de 35,3 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue des résultats économiques de Madagascar dans le cadre d'un accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et a approuvé un accroissement de l'accès de Madagascar à l'aide financière dans le cadre de l'accord.

Afin d'aider le pays à faire face à la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers, ainsi qu'aux dégâts causés par plusieurs violents cyclones cette année, le Conseil a accepté d'augmenter de 18,33 millions de DTS (environ 29,9 millions de dollars EU) le montant de l'accord (54,99 millions de DTS, soit environ 89,8 millions de dollars EU). L'approbation de l'accord triennal remonte au 21 juillet 2006 (voir le communiqué de presse n° 06/163).

L'achèvement de la quatrième revue permet à Madagascar de tirer un montant équivalant à 21,606 millions de DTS (environ 35,3 millions de dollars EU), ce qui porte le montant total des décaissements au titre de la FRPC à 53,03 millions de DTS (environ 86,6 millions de dollars EU), y compris une première tranche de l'augmentation.

En achevant la revue, le Conseil a également accordé des dérogations pour le non-respect d'un critère de réalisation structurel et d'un critère de réalisation. Le critère structurel concerne le contrôle de la sortie des marchandises des ports, tandis que le critère de réalisation porte sur l'adoption d'un projet de loi sur la promotion des exportations.

À l'issue des délibérations du Conseil, M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Il convient de féliciter les autorités malgaches pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leur programme appuyés par la FRPC, en dépit des chocs conjugués de l'envolée des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires et des récents cyclones. La croissance économique est restée soutenue, l'inflation a reculé et les résultats budgétaires sont demeurés satisfaisants. Les autorités ont mis en place des mesures ciblées pour atténuer l'impact des chocs en cours sur les pauvres, et le FMI a approuvé une augmentation de son assistance financière pour aider Madagascar à faire face à l'alourdissement de la facture de ses importations alimentaires. Afin de ne pas décourager une réponse de l'offre à moyen terme, l'interdiction des exportations de riz devrait être levée dès que possible.

L'amélioration récente du recouvrement des recettes fiscales est très encourageante. Il faut

poursuivre les efforts engagés pour progresser encore dans l'administration des impôts et des douanes et réformer les contrôles financiers destinés à assurer une meilleure exécution du budget. Ces mesures permettront d'augmenter les crédits budgétaires alloués aux secteurs prioritaires.

Nous nous réjouissons de l'engagement persistant des autorités à conduire une politique monétaire et de change axée sur le ralentissement de l'inflation et la réduction de la volatilité excessive du taux de change. La banque centrale devrait continuer à consolider ses réserves de change et à resserrer suffisamment la politique monétaire pour réduire au minimum les effets inflationnistes de second tour de la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et des combustibles.

La réforme du secteur électrique doit absolument s'inscrire dans une stratégie à plus long terme pour assurer l'autonomie opérationnelle de la compagnie nationale d'électricité et la mise en place d'un environnement compatible avec une accélération de la croissance économique à moyen terme.

Le fait que les autorités malgaches n'aient pas déclaré une pratique de taux de change multiples et les restrictions de change y afférentes a donné lieu à des décaissements non conformes liés aux deuxième et troisième revues de l'accord FRPC. Les autorités ont pris sans tarder des mesures correctrices, sous forme notamment d'une circulaire aux établissements de crédit, et elles demeurent résolues à atteindre les objectifs du programme. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé d'accorder des dérogations pour non-respect de ces deux critères de réalisation continus ».

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi pour le principal.

**Déclaration de M. Rutayisire sur la République de Madagascar
Réunion du Conseil d'administration, 2 juillet 2008**

Au nom des autorités malgaches, je tiens à remercier le Conseil d'administration et la direction du FMI de leur appui continu aux réformes entreprises à Madagascar pour promouvoir une croissance durable et réduire la pauvreté. Je tiens également à remercier les services du FMI pour leur dialogue constructif et leurs échanges fructueux avec les autorités durant leur récent séjour à Antananarivo.

La performance de Madagascar dans le cadre de la FRPC reste positive malgré l'interaction de plusieurs chocs tels que la flambée des prix mondiaux de l'énergie et des produits alimentaires, le ralentissement de l'économie mondiale et deux cyclones au premier trimestre de 2008. Sous l'impulsion du Plan d'action pour Madagascar (Madagascar Action Plan — MAP), qui sert d'ancrage à la politique économique pour la période 2007-2011 et aux réformes prévues dans le programme appuyé par la FRPC, les autorités continuent à progresser dans leurs efforts visant à stabiliser l'économie, à rehausser le niveau de la croissance économique et à réduire la pauvreté. Dans ce contexte, l'économie continue d'afficher de bons résultats, avec une croissance solide, une inflation en baisse, et un recours limité de l'État au financement intérieur. Les politiques monétaire et budgétaire restent sur la bonne voie malgré quelques retards dans l'exécution des réformes structurelles, retards attribuables à la faiblesse des capacités institutionnelles. Les autorités ont pris de vigoureuses mesures correctives en cas de nécessité pour respecter les objectifs du programme, en s'attaquant résolument à la pratique d'éventuels taux de change multiples, pour laquelle une dérogation est demandée.

Pour intensifier le dialogue sur les programmes et ressources nécessaires à la mise en œuvre du MAP, le gouvernement a organisé la première table ronde des partenaires à Madagascar, les 9 et 10 juin 2008. Les autorités remercient les bailleurs de fonds de leurs engagements et espèrent pouvoir continuer à bénéficier en temps opportun d'une aide de la communauté internationale pour atteindre leurs objectifs de développement.

I. Évolution économique récente

Madagascar a été frappé récemment par deux cyclones qui ont touché 240,000 personnes et endommagé des infrastructures et des récoltes. Sur les 35 millions de dollars EU nécessaires pour l'aide humanitaire, les bailleurs de fonds n'ont promis que 15 millions de dollars EU. Les coûts de construction pour le secteur public avoisinent les 109 millions de dollars EU.

Les résultats économiques ont été probants. Le PIB réel est passé de 5 % en 2006 à 6,2 % en 2007 grâce à la bonne tenue des exportations et des investissements directs étrangers (IDE) liés à la construction de deux grands projets miniers. L'inflation a reculé de 10,8 % à 10,3 % en raison d'une décélération des prix alimentaires qui a largement compensé le regain d'inflation non alimentaire. De manière générale, l'exécution du budget est en bonne voie, les recettes fiscales ayant dépassé les prévisions du fait non seulement de la bonne performance

des recettes douanières et des paiements substantiels d'impôt foncier et de TVA d'une grande société minière, mais aussi de la baisse des dépenses par rapport aux prévisions. Ainsi, l'emprunt intérieur net a glissé en deçà du plafond du programme et la croissance de la masse monétaire a été conforme aux objectifs du programme. De plus, la base monétaire a été conforme au programme et l'impact des réserves de change sur la croissance monétaire a été atténué par les transactions d'*open market* et par le ralentissement des entrées d'IDE. Malgré des problèmes mineurs quant à la qualité des actifs, la solidité du secteur bancaire est restée adéquate. Dans le secteur extérieur, la balance des paiements a été excédentaire, le déficit courant ayant été largement couvert par les entrées de capitaux.

Tous les critères de réalisation quantitatifs à la fin janvier 2008 et tous les objectifs monétaires indicatifs au 31 mars 2008, à l'exception de deux, ont été atteints. Les apports d'IDE destinés au secteur minier ayant été inférieurs aux prévisions, la Banque centrale Madagascar (BCM) a manqué son objectif de réserves internationales. La BCM a également dépassé son plafond d'avoirs intérieurs en raison de l'utilisation accrue de son guichet de refinancement et d'une moindre stérilisation des opérations d'*open market*.

En matière structurelle, les retards enregistrés dans le renforcement du contrôle du port de Toamasina ont été causés par des problèmes techniques durant l'installation du système Tradenet. Le projet de loi sur la promotion des exportations, qui élimine le régime des zones franches tout en protégeant les droits acquis des entreprises existantes au sein du régime, doit faire l'objet de discussions plus approfondies afin d'obtenir un consensus. Les autorités sollicitent des dérogations à ces deux critères de réalisation. En outre, deux repères structurels ont été respectés, même si l'un d'eux — la production des soldes des comptes du Trésor à l'aide du système d'information budgétaire SIGFIP — a été retardé à cause de problèmes techniques.

S'agissant du problème éventuel des taux de change multiples et de la restriction de change qui en résulte, les autorités ont agi de bonne foi et ont pris rapidement et en temps utile des mesures correctives. Afin de contenir les prix internationaux en forte hausse et les tensions inflationnistes, la BCM a lancé en janvier 2007 et durant les premières semaines de 2008 une politique consistant à offrir des devises aux importateurs de denrées alimentaires de base (riz, blé et huile de cuisson) à un taux de change réduit. Pour s'assurer que cette réduction n'entraîne pas un écart de plus de 2 % par rapport au taux acheteur interbancaire, le Gouverneur de la BCM s'est réservé la responsabilité d'autoriser chaque transaction. En conséquence, la différence entre le cours vendeur et le taux quotidien du marché a été d'environ 0,7% seulement, et la décote globale a été inférieure à 0,01 % du PIB. Les autorités ont immédiatement mis fin à cette pratique dès que les services du FMI ont attiré leur attention sur la possibilité d'une pratique de taux de change multiples et d'une restriction de change connexe. Elles ont également pris des mesures correctives en publiant une circulaire officielle adressée à toutes les banques et confirmant l'intention de Madagascar de respecter l'article VIII, section 3 des Statuts du FMI, et en s'engageant à libérer le marché des changes interbancaire de pratiques discriminatoires et de taux de change multiples. Compte tenu de la rapidité des mesures correctives mises en œuvre et de l'importance relativement mineure de la décote du taux de change, les autorités souhaiteraient solliciter une dérogation pour le non

respect des critères de réalisation concernant la pratique de taux de change multiples et la restriction de change.

II. Le programme de réformes envisagé

Le cadrage macroéconomique pour 2008 table sur les priorités énoncées dans le MAP et tient compte de la nécessité de s'adapter au renchérissement de l'énergie et des denrées alimentaires, des dégâts causés par les cyclones, et du ralentissement de l'économie mondiale. Selon les projections, la croissance économique passera de 6,2 % en 2007 à 7 % en 2008 sous l'effet d'importants investissements miniers. L'inflation a été revue à la hausse, de 8 % en 2007 à 9,7 % en 2008, reflétant le renchérissement du pétrole et des denrées alimentaires à l'échelle mondiale. Malgré les flux d'IDE escomptés, les réserves internationales brutes devraient diminuer sensiblement sous l'effet des importations massives de pétrole et de produits alimentaires. En conséquence, les autorités malgaches ont sollicité une augmentation de l'accès aux ressources du FMI dans le cadre de l'accord FRPC.

Politique budgétaire

Les grandes priorités budgétaires consistent à mobiliser des ressources intérieures accrues, financer des dépenses prioritaires et urgentes, et renforcer la gestion des finances publiques. Malgré les réductions d'impôts et les nouvelles mesures de dépenses destinées à amortir l'impact des prix alimentaires et pétroliers sur la population, les autorités ont opté pour un léger resserrement de la politique budgétaire pour réduire en partie les tensions inflationnistes. Afin de limiter les conséquences de la flambée des prix du carburant et des denrées alimentaires sur la population et éliminer les obstacles structurels à la croissance, les autorités ont préparé un budget supplémentaire privilégiant les mesures suivantes :

i) exonération temporaire de TVA sur le riz à partir du 1^{er} juillet 2008 pour atténuer l'impact de la hausse des prix mondiaux sur les plus pauvres; ii) exonération de TVA sur le pétrole lampant; iii) mesures ciblées pour amortir les chocs des prix alimentaires sur les plus démunis; iv) hausse des crédits budgétaires affectés aux dépenses courantes destinées à payer les factures d'électricité en souffrance des ministères et des universités à la JIRAMA; v) hausse des dépenses en capital financées sur ressources intérieures pour accroître le paiement des arriérés accumulés envers la société de télécommunications ; (vi) prévoir des ressources supplémentaires pour recapitaliser la compagnie aérienne Air Madagascar, augmenter les transferts aux communes et aux ambassades ainsi que les salaires des fonctionnaires, et préparer le sommet de l'Union africaine.

Pour atteindre les objectifs de recettes, les autorités s'appuieront sur les progrès réalisés dans la réforme fiscale de 2008 pour simplifier davantage les dispositions du code fiscal applicables aux petites entreprises, réduire sensiblement la portée des nouvelles exonérations ou suspensions d'impôts et/ou de droits de douane, et publier chaque mois la liste des bénéficiaires sur le site Internet du Ministère des finances. En outre, les autorités présenteront au parlement la nouvelle loi éliminant le régime des zones franches industrielles et elles examineront le régime fiscal des projets miniers avec l'assistance de la Banque mondiale. Ces mesures de politique économique seront complétées par la mise en œuvre continue des plans

d'action prioritaires visant à renforcer l'administration fiscale et douanière des grandes et moyennes entreprises. S'agissant de l'administration douanière, les autorités continueront à installer la plate-forme électronique Tradenet mettant en réseau tous les opérateurs économiques participant au commerce extérieur et elles favoriseront la mise en œuvre des recommandations de l'audit de 2007, en mettant un accent particulier sur le renforcement des contrôles et le recouvrement des droits impayés. Afin de promouvoir la lutte contre la fraude, les administrations des douanes et des impôts intensifieront leurs échanges d'informations.

En matière de dépenses, les autorités utiliseront la marge de manœuvre résultant de la hausse des recettes fiscales pour accroître les dépenses prioritaires tout en maîtrisant l'endettement intérieur à un faible niveau. En plus d'affecter des ressources aux secteurs prioritaires, les autorités s'emploieront à réformer le régime des pensions de la fonction publique, à payer la TVA sur les dépenses à financement extérieur et à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés. En particulier, elles accéléreront le remboursement du crédit de TVA aux exportateurs, aux distributeurs de pétrole et sur l'avitaillement des transporteurs maritimes internationaux et de la compagnie aérienne, au plus tard dans les 60 jours suivant la réception de leur requête. Les autorités continueront d'appliquer une politique prudente de gestion de la dette fondée sur l'utilisation de ressources concessionnelles pour financer le programme de développement MAP. Dans ce contexte, elles poursuivront les négociations avec les créanciers hors Club de Paris pour obtenir un surcroît d'allègement de la dette. Les autorités sont par ailleurs déterminées à poursuivre le programme de gestion des finances publiques afin d'améliorer l'exécution du budget et d'exploiter le potentiel du système intégré de gestion des finances publiques (SIGFP) pour promouvoir le suivi de l'exécution budgétaire. En collaboration étroite avec les donateurs, les autorités élaboreront un plan d'action visant à accroître l'efficacité du contrôle financier.

Politiques monétaire et du secteur financier

En ce qui concerne **la politique monétaire et de change**, les autorités malgaches poursuivront l'application de mesures prudentes pour contenir l'inflation à un chiffre et éviter un surajustement du taux de change. Pour atteindre ces objectifs, la banque centrale renforcera la politique de stérilisation à un degré jugé nécessaire pour maintenir le niveau cible de la base monétaire, et les autorités ont accepté d'assumer les éventuels coûts supplémentaires des opérations de stérilisation. Afin de minimiser le financement monétaire de l'État, les autorités ont décidé de réduire les avances statutaires de la BCM. Pour promouvoir la gestion de ses réserves de change, la BCM a conçu un plan d'investissement stratégique avec l'assistance technique du FMI.

Dans le secteur financier, une stratégie nationale est en cours de préparation avec l'aide de la communauté internationale. Sur la base de cette stratégie et du projet qu'élabore actuellement la Banque mondiale pour le secteur financier, les autorités amélioreront le cadrage et la structure du secteur financier ainsi que le contrôle des institutions financières non bancaires en rehaussant l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises. Avec le concours de la South African Development Bank et de la German Development Bank, les autorités travaillent à la création d'une banque de développement. Dans ce cadre, elles feront

preuve de prudence, de transparence et de bonne gouvernance tout en limitant les risques budgétaires.

Réformes structurelles

Les autorités malgaches sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre du programme énoncé dans le MAP et visant à réduire le coût des transactions commerciales. *Dans le secteur de l'électricité*, même si les autorités reconnaissent la nécessité de progresser davantage dans la restructuration de JIRAMA, elles sont également préoccupées par l'impact du renchérissement du pétrole sur la population. Ainsi, les autorités ont décidé de retarder jusqu'en octobre 2008 la hausse de 15 % des tarifs de l'électricité tout en prenant des mesures pour renforcer JIRAMA, notamment l'adoption d'un mécanisme d'ajustement des prix qui permet de dégager une marge bénéficiaire pour l'investissement, un transfert budgétaire pour couvrir les pertes opérationnelles, et un appel d'offres international pour un nouveau contrat d'objectifs de cinq ans.

En matière de libéralisation des échanges, les autorités ont redoublé d'efforts pour éliminer progressivement les droits de douane sur les importations en provenance de la SADC afin de les éliminer d'ici à 2012. Elles poursuivent également les négociations avec l'Union européenne (UE) pour conclure une entente sur les aspects de l'Accord de partenariat économique (APE) qui ne sont pas visés par l'accord intérimaire signé en 2007. S'agissant de la *gouvernance*, les autorités sont déterminées à prendre des mesures pour assurer le respect de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et à intensifier les efforts de lutte contre le blanchiment des capitaux et la criminalité financière à grande échelle.

III. Conclusion

Les autorités malgaches ont réalisé des progrès et une internalisation considérables dans la mise en œuvre des politiques et des réformes énoncés dans le programme FRPC. Depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, elles ont défini une stratégie claire visant à aligner le Plan d'action pour Madagascar et les priorités du DSRP sur l'affectation des ressources budgétaires. De plus, les autorités ont pris un certain nombre de mesures correctives pour maintenir le programme sur la bonne voie.

Compte tenu des bons résultats macroéconomiques du pays et de l'efficacité des mesures correctives prises pour remédier aux dérapages, je sollicite la conclusion la quatrième revue et l'octroi de dérogations pour le non respect de deux critères de réalisation quantitatifs et de trois critères de réalisation structurels, ainsi que la modification de deux critères de réalisation continus. En raison des tensions de la balance des paiements et de la nécessité de maintenir un niveau prudent de réserves internationales, je sollicite, au nom des autorités malgaches, une augmentation de l'accès dans le cadre de l'accord FRPC, à hauteur de 15 % de la quote-part. Je saurais gré au Conseil de son appui à cet égard.